

Rapport
Développement
Durable
2024



nîmes
métropole

EDITO

Comme chaque année, ce rapport de développement durable de Nîmes Métropole nous permet de dresser un bilan précis des actions et des projets réalisés au sein de l'Agglo. L'année 2024 s'inscrit dans la continuité et la poursuite de nos engagements en faveur de la protection de la biodiversité, de la gestion raisonnée de nos ressources naturelles et de la lutte contre le réchauffement climatique. Une année 2024 qui vient consolider les projets portés en 2023 et qui amorce nos projets à venir, témoignant de notre volonté constante de répondre aux enjeux de demain.

L'obtention du Prix de la Marianne d'Or « développement durable » en 2024 a été une reconnaissance nationale de nos efforts permanents en faveur de notre environnement et de la transition écologique. Ce prix souligne non seulement la pertinence de nos actions mais aussi l'ambition de Nîmes Métropole de devenir une référence dans ce domaine. Une année 2024 rythmée par la poursuite de nombreuses actions : notre stratégie sur les compensations environnementales avec plus de 300 hectares sanctuarisés pour la biodiversité, le développement des plantations de micro-forêts urbaines, l'accélération de la décarbonation des mobilités avec l'acquisition de bus électrique et biogaz, le renforcement de la rénovation énergétique des bâtiments publics au travers de nos fonds de concours aux communes, la montée en puissance de notre usine de méthanisation, le renouvellement massif des réseaux d'eau et d'assainissement, etc...

Cette stratégie que nous consolidons d'année en année repose toujours sur nos trois piliers fondamentaux :

Une mobilité durable, avec l'objectif de faire passer notre territoire d'un transport subi à un transport choisi, en poursuivant les avancées et les investissements significatifs au service des usagers. De nouvelles infrastructures et services encourageant également une transition vers des modes de transport doux et écologiques.

Un développement économique résilient, en accompagnant les projets de développement des entreprises locales et des projets d'installation sur notre territoire. Une dynamique qui se conjugue à notre engagement en faveur d'un développement économique harmonieux et respectueux de l'environnement.

La lutte contre les inondations au travers d'opérations majeures. Ce programme contre les inondations reste une priorité absolue avec des actions d'envergure destinées à protéger notre territoire et ses habitants. En parallèle, les actions de sensibilisation à la gestion des risques climatiques se poursuivent, afin de renforcer la résilience de notre Agglo face aux aléas météorologiques et du réchauffement climatique.

À travers ces multiples actions, Nîmes Métropole ne cesse de réaffirmer sa volonté d'agir concrètement face aux enjeux environnementaux, pour préserver notre cadre de vie, notre environnement et préparer notre territoire aux défis qui s'imposeront à nous.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Franck Proust, président de Nîmes Métropole

Jean-François Lheureux, directeur général des services de Nîmes Métropole

Intro.....	5
AXE 1 : DES BATIMENTS RESIDENTIELS SOBRES ET RESILIENTS.....	6
Rénovation de l’habitat ancien.....	6
Revitalisation des centres anciens : opération “Cœurs de bourgs”	6
Sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique.....	7
Création d’un guichet unique de l’habitat.....	7
Poursuite de la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine des quartiers NPNRU ..	7
AXE 2 : UNE MOBILITE DECARBONNEE ET ACCESSIBLE A TOUS	9
Actions en faveur du développement du vélo.....	9
Evolution des tarifs de transport en commun	9
Sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun.....	10
Renouvellement de la flotte de véhicules de transport en commun	10
Nouveau délégataire du réseau de transport en commun	11
Extension de l’infrastructure de TCSP à Caissargues.....	11
AXE 3 : UNE PRODUCTION D’ENERGIE RENOUVELABLE LOCALE DIVERSIFIEE ET RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT	13
Développement de projets photovoltaïques.....	13
Réalisation de pré-études photovoltaïques	13
Accompagnement des communes dans leurs projets photovoltaïques	13
Zone d’accélération des énergies renouvelables.....	14
AXE 4 : UNE ECONOMIE LOCALE PERFORMANTE BAS CARBONE.....	15
RDV ECO : écologie entrepreneuriale.....	15
Création d’une dynamique “économie circulaire”	15
Emergence d’une charte RSE.....	15
Valorisation du dispositif Nîm’Alabri Entreprises	16
Sensibilisation à la sobriété foncière	16
Rencontres Nationales des Dispositifs Médicaux.....	16
Terroirs vagabonds : balades à la rencontre des producteurs et artisans du territoire	16
AXE 5 : UN TERRITOIRE OBJECTIF ZERO DECHET	18
Généraliser le tri à la source des biodéchets.....	18
Améliorer la collecte et la qualité du tri des déchets.....	18
Réorganisation de la gestion du traitement des déchets ménagers	19
AXE 6 : UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RE EQUILIBRE	20
Gestion des zones d’activités économiques : vers la transition énergétique et écologique	20
Valorisation des dents creuses	22

Révision du SCoT	22
Avis PLU	22
Projets de requalification de zones	23
AXE 7 : DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR DES COMMUNES RESILIENTES	24
Diagnostic de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains	24
Micro-forêt	24
Définition d'une trame verte, bleue et noire	25
Mesures compensatoires	25
AXE 8 : UNE AGRICULTURE PRESERVEE ET RESILIENTE	26
Accompagner les reprises et installations agricoles	26
Soutenir les pratiques respectueuses de l'environnement	26
Développer les filières alimentaires locales	28
Valoriser les productions et accompagner les habitants vers une consommation plus locale	29
AXE 9 : UNE UTILISATION EN EAU ECONOMIQUE ET PARTAGEE	31
Amélioration du rendement du réseau d'eau potable	31
La reconquête de la qualité de l'eau	31
Animation du PAPI 3 2022-2028 Vistre	32
AXE 10 : UNE INTERCOMMUNALITE ET DES COMMUNES EFFICIENTES ET ENGAGEES	34
Actions du Conseil en Energie Partagé (CEP)	34
Décret Éco Energie Tertiaire	36
Fonds de concours 2024	37
Travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires	38
Transition énergétique dans les Délégations de Service Public Transport et du stade Nautique Nemausa	40
Animations d'éducation à l'environnement et au développement durable	40
Participation au village du développement durable	41
Marianne d'or	42
Partenariat avec le Parc National des Cévennes pour la réduction des impacts de l'éclairage public sur la biodiversité nocturne	42
Budget Climat	42
Consultation publique sur le projet de PCAET	43
Mise à jour du Bilan carbone interne	43

INTRO

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement).

Le Rapport de Développement Durable de Nîmes Métropole au titre de l'année 2024 constitue un état des lieux des politiques publiques et des actions de la Communauté d'agglomération en matière de développement durable, à l'échelle du territoire comme en matière de gouvernance interne. Il permet d'identifier les points forts ainsi que les marges de progrès dans les domaines d'intervention de l'EPCI, et il s'inscrit à ce titre dans un contexte de transparence et d'informations à destination des habitants de l'agglomération.

Il constitue également un outil de dialogue avec les partenaires extérieurs, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Nîmes Métropole sur l'année écoulée en matière de transition énergétique et écologique.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux.

Il est rédigé de manière à correspondre au plan d'action du PCAET, décliné en 10 axes opérationnels, rappelé ci-dessous :



AXE 1 : DES BATIMENTS RESIDENTIELS SOBRES ET RESILIENTS

Rénovation de l'habitat ancien

Nîmes Métropole dispose de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Afin de mener à bien cette politique, elle a reçu délégation de l'Etat pour assurer la gestion, l'instruction et l'octroi des aides à la pierre. Elle mobilise et déploie les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et mobilise de manière complémentaire ses fonds propres afin de massifier la démarche de rénovation sur le territoire.

La rénovation de logements est une démarche complexe pour les propriétaires occupants et bailleurs. Pour cette raison, l'agglomération accompagne chaque propriétaire éligible aux aides de manière individuelle à travers un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », ainsi qu'au travers des dispositifs d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Rénovation Urbaine, d'OPAH Copropriétés Dégradées, de Plan de sauvegarde et d'ORCOD'IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'intérêt National) sur l'ensemble du territoire. L'agglomération accompagne également la rénovation énergétique de toutes copropriétés hors dispositif spécifique via l'aide MaPrimeRénov' Copropriété.

Au 30 septembre 2024, cette action a permis de financer la rénovation énergétique, la modernisation et l'adaptation au vieillissement bénéficiant à 332 logements répartis selon les thématiques d'interventions suivantes :

- Travaux de modernisation de 199 logements de propriétaires occupants (PO) dont :
 - 10 logements PO indignes ou très dégradés (gain énergétique minimum après travaux : 35%) ;
 - 56 logements nécessitant une rénovation énergétique (gain énergétique minimum après travaux : 35%) ;
 - 133 logements nécessitant des travaux d'adaptation au vieillissement /ou au handicap (pas de gain énergétique minimum) ;
- Travaux de modernisation de 13 logements de propriétaires bailleurs (PB) (gain énergétique minimum après travaux : 35%) ;
- Travaux de modernisation des parties communes de copropriétés bénéficiant à 120 logements.

La Communauté d'agglomération a ainsi mobilisé au 31 octobre, 408 663 € d'aide à l'ingénierie et 3 732 125 € d'aides financières en faveur des propriétaires privés, via les crédits délégués par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et 424 273 € via ses fonds propres.

Ces propriétaires entreprennent des travaux nécessaires à la modernisation de leurs logements pour un montant d'environ 6.24 millions d'euros HT. Il s'agit d'un levier dont a bénéficié l'emploi via l'activité économique générée pour les entreprises locales du BTP.

Les rénovations de ces logements engendreront un maintien à domicile de plus de 133 personnes et une baisse de la facture énergétique des occupants de 24,4% en moyenne. Ces rénovations du parc privé permettent une réduction de 1,16 Gwh/année sur le territoire.

Revitalisation des centres anciens : opération "Cœurs de bourgs"

Nîmes Métropole et ses partenaires territoriaux, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, la caisse d'allocations familiales du Gard, l'EPF Occitanie, la banque des territoires, le conseil départemental du Gard et l'agence départementale de l'habitat et du logement ont officiellement signé mardi 2 juillet

2024 la convention d'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – multisites dite « Cœurs de Bourgs » avec les communes de Clarensac, Générac, Manduel, Marguerittes et Milhaud.

L'objectif est de revitaliser le cœur des villes et villages de l'Agglo et améliorer ainsi la qualité de vie des habitants. Il s'agit de réhabiliter 5 centres anciens dans 5 communes de l'Agglo (Clarensac, Générac, Manduel, Marguerittes et Milhaud) afin de lutter notamment contre l'habitat indigne, la vacance et la précarité énergétique et d'adapter les logements à la perte d'autonomie.

La convention prévoit le soutien financier des partenaires locaux afin de permettre la concrétisation des projets d'aménagement inscrits comme prioritaires, ce qui représente pour l'agglomération : 150 000 €/an de suivi-animation (financé à 50% par l'Anah et à hauteur de 20 000 € par la banque des territoires) et plus de 300 000 €/an de financement de travaux et de déficit foncier de recyclages d'îlots (2022-2026).

Sensibilisation aux enjeux de la rénovation énergétique

Le service habitat de l'agglomération a participé à la 2^e édition du forum du logement de Marguerittes en janvier 2024. Ce forum était ouvert à tous les habitants du territoire, qu'ils soient propriétaires ou locataires, désirant adapter leur logement au handicap, rénover leur habitation ou faire des économies d'énergie. De nombreux acteurs du logement étaient présents : Urbanis, la CAPEB, l'Adil du Gard, la CAF, le département du Gard, la direction urbanisme de la Ville de Marguerittes.

La collectivité a également participé au salon de la copropriété autour de la rénovation énergétique, organisé par la FNAIM et l'Unis, en février 2024.

Création d'un guichet unique de l'habitat

L'agglomération porte la création d'un guichet unique de l'habitat. Ce dernier sera le dispositif de Nîmes Métropole pour toutes les questions relatives à l'habitat, l'énergie, le patrimoine et l'accès au logement. Il offrira un service public local, dont la mission est d'accueillir, informer et accompagner tous les habitants de l'agglomération qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, souhaitant mener à bien un projet d'amélioration de l'habitat ou d'accession sur le territoire de l'agglomération.

Le guichet unique organisera également des permanences tenues par ses différents partenaires : ADIL, Architecte des Bâtiments de France, opérateurs des dispositifs de lutte contre l'habitat ancien dégradé, FDI SACICAP, etc. Il ouvrira ses portes en janvier 2025.

Poursuite de la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine des quartiers NPNRU

Le projet de rénovation urbaine à Nîmes est l'un des plus ambitieux en France. Il concerne trois quartiers prioritaires inscrits dans le cadre de la Politique de la Ville : Pissevin-Valdegour, Chemin-Bas d'Avignon, et Mas de Mingue, où vivent 26 700 habitants, soit environ un sixième de la population nîmoise. Ce projet, connu sous le nom de Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et piloté localement par Nîmes Métropole, dispose d'un budget de 492 millions d'euros hors taxes. Parmi les principaux contributeurs figurent l'Agence de Rénovation Urbaine et Action Logement (167 M€), les bailleurs sociaux avec des prêts de la Caisse des Dépôts (174 M€), la Ville de Nîmes (61 M€) et Nîmes Métropole (29,7 M€).

Dans ces quartiers, des travaux de réhabilitation visant à améliorer les performances énergétiques de nombreux immeubles ont été engagés. À Valdegour, le Petit Archimède est en cours de requalification par Erilia et au second semestre 2024 Habitat du Gard lancera les consultations pour les immeubles Avogadro, Petit Perrin. A Pissevin, CDC Habitat vient de commencer les travaux sur la résidence Le Goya, et au Chemin-Bas d'Avignon, les travaux sur les résidences Vulcain, Lahaye, l'Herminier et Moulin viennent d'être engagés.

En outre, des constructions d'immeubles débuteront prochainement. À Pissevin, l'immeuble GGL sera positionné sur les emplacements de l'ancien Carrefour Market et de Trait d'Union pour accueillir des logements et des commerces en rez-de-chaussée, dont le repositionnement de l'actuelle pharmacie et des professionnels de santé. La Porte des Arts verra l'émergence de deux nouveaux immeubles comprenant logements, commerces et une maison de santé pluridisciplinaire. Au Chemin-Bas d'Avignon, les îlots Braque rue André Marquès et l'immeuble le Prism près de l'école Jean Zay seront réalisés, tandis que sur le Mas de Mingue, plusieurs immeubles, dont un permettant le transfert de la crèche municipale, seront construits. Le quartier Clos d'Orville verra également la livraison du groupe scolaire Léo-Rousson, dont l'achèvement est prévu pour 2025, ainsi que la réfection totale du stade Pelatan et des ces abords au coeur du quartier de Chemin Bas d'Avignon.

Focus sur le quartier Pissevin

Le projet de renouvellement urbain de Pissevin, en phase active depuis l'été 2024, inclut la démolition de la galerie Wagner, de la copropriété des Angloros, de la dalle Debussy et du viaduc Puccini. Ce quartier, créé dans les années 1960 dans le cadre de la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité), a longtemps répondu aux besoins en logements de Nîmes grâce à ses grands ensembles, ses écoles, crèches et centres commerciaux, symboles de modernité à l'époque. Cependant, dès les années 1980, le quartier a connu une détérioration de ses conditions économiques et sociales, entraînant une hausse de la précarité et de l'insécurité.

Le premier programme d'intervention sur ces quartiers, mené par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) entre 2005 et 2015, a permis d'améliorer la situation, principalement dans le quartier voisin de Valdegour. Aujourd'hui, le NPNRU vise à améliorer la vie quotidienne des 16 000 habitants de Pissevin, un quartier prioritaire. Près de 270 millions d'euros sont investis par les partenaires (État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux) pour financer la transformation du quartier, avec la démolition ou la réhabilitation de logements dégradés, la construction de nouveaux logements et commerces, ainsi que le réaménagement des espaces publics de qualité avec renforcement de la végétalisation pour créer des îlots de fraîcheur. L'État y contribue à hauteur de 116 millions d'euros (86 millions de subventions ANRU et 30 millions de l'ANAH sur le plan de sauvegarde Wagner).

Ces programmes sont renforcés par une intervention forte sur les copropriétés dégradées avec la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde sur les copropriétés Wagner et d'une Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (Orcod-In), pilotée par l'EPF Occitanie, prévoit des investissements supplémentaires de 180 millions d'euros pour traiter près de 1 700 logements sur 15 années à venir. Pissevin est d'ailleurs le seul quartier hors Île-de-France à bénéficier de ce dispositif exceptionnel.

Les premières actions substantielles du NPNRU concernent la destruction de la galerie Wagner, de la copropriété des Angloros, de la dalle Debussy et du viaduc Puccini, devenus sources de dysfonctionnements urbains.

L'objectif des collectivités et de L'État aux travers de ces démolitions massives, est de créer d'ici à fin 2027 un parc des cascades pour réduire les risques d'inondations lors de fortes pluies et de créer des îlots de fraîcheur en cœur de quartier.

AXE 2 : UNE MOBILITE DECARBONNEE ET ACCESSIBLE A TOUS

Actions en faveur du développement du vélo

Développement de nouvelles infrastructures cyclables

Nîmes Métropole souhaite développer sur son territoire l'usage du vélo en lien avec l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire. L'année 2024 a permis l'avancée de nombreuses études (réalisées en propre ou en lien avec le département du Gard) qui permettront aux projets de voir le jour dès l'année prochaine. Parmi ces projets :

- Deux voies vertes : entre Caveirac et Nîmes et entre Fons et Saint Mamert ;
- Deux pistes cyclables ; entre Bouillargues et Nîmes et entre La Rouvière et Saint Génès de Malgoirès.

Mise en place d'une offre de vélo en libre-service

Afin de favoriser encore davantage l'usage du vélo sur le territoire, l'agglomération va mettre en place le déploiement d'un service de vélos en libre-service sur la ville de Nîmes.

Il s'agira d'un système de location de vélos partagés dans lequel les utilisateurs louent un vélo pour une durée courte et limitée, et le restituent dans une station du réseau.

Le projet s'organise en 2 phases :

- Phase 1 (printemps 2025) : mise en œuvre de 250 vélos à assistance électrique répartis sur 35 stations ;
- Phase 2 (2026) : ajout de 100 vélos et 10 stations.

La mise en place de ce service représente un investissement global de 2,2 M€, avec des subventions du Fond vert à hauteur de 50 % soit 1.1 M€.

Mai à vélo

En charge des compétences « Mobilités » et « Mobilités douces », Nîmes Métropole a reconduit en 2024 l'évènement « Mai à vélo ». C'est un évènement d'ampleur nationale initié par tous les acteurs du vélo avec le ministère de la Transition écologique et le ministère chargé des Sports.

Pour cette deuxième édition de Mai à vélo, Nîmes Métropole met une nouvelle fois à l'honneur les mobilités douces et la promotion de la pratique du vélo. Une riche programmation, avec plus 70 évènements au total qui se sont déroulées aux quatre coins du territoire de l'Agglo, dont plus de 40 animations ouvertes à tout public.

Un évènement en progression par rapport à l'édition 2023 : 40 partenaires (contre 30) ; 50 évènements grand public (contre 35) ; 4 000 participants sur le territoire (contre 2 000)

Evolution des tarifs de transport en commun

Après huit ans (depuis 2016) sans augmentation et une inflation estimée à 25 % sur la même période, qui pèse lourd sur le coût des transports en commun, Nîmes Métropole a procédé à la réévaluation de la grille tarifaire du réseau Tango. Outre la prise en compte d'une partie de l'inflation (beaucoup plus faible que celle subie), l'augmentation des tarifs va permettre à la collectivité de poursuivre ses

investissements pour des transports en commun vertueux pour l'environnement, la santé et le confort des usagers.

Pour l'élaboration des nouveaux tarifs, c'est la modération qui a primé, assortie de mesures en faveur des usagers les plus fragiles. D'abord, le prix du ticket à l'unité passe de 1,30 à 1,40 €, soit 7 % d'augmentation. Autres exemples, les tarifs Pass salarié annuel (333 €), Pass étude mensuel (18 €) et annuel (160 €) et Pass scolaire SIRP annuel (45 €) à destination des élèves scolarisés dans le cadre d'un regroupement pédagogique sont maintenus. L'augmentation du Pass scolaire illimité annuel, de 70 à 90 €, intervient après une très forte baisse entre 2019 et aujourd'hui.

Enfin, la baisse du Pass solidaire annuel (de 90 à 80 €) et la gratuité pour les 70 ans et plus et les personnes en situation de handicap traduisent les choix de Nîmes Métropole en faveur des usagers les plus fragiles.

Des choix qui sont autant d'incitations à privilégier les transports en commun avec des tarifs abordables et, par comparaison avec d'autres villes, toujours dans la fourchette basse des prix.

Sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun

Nîmes Métropole, en partenariat avec l'ADATEEP (Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public), a organisé en 2024 plusieurs journées de sensibilisation auprès des jeunes primaires, collégiens et lycéens de l'agglomération. Le but était de sensibiliser à la sécurité, de même qu'à la citoyenneté dans les transports scolaires.

Depuis le début de l'année 2024, 4 séquences d'éducation ont été organisées avec l'ADATEEP à Manduel, Nîmes, Clarensac et Saint-Gilles. Pour chacune d'entre elle : présentation vidéo en salle de classe, suivie d'une mise en situation de danger à proximité du car (cheminement, attente aux points d'arrêts Tango, angles morts...) et dans le car (règles de sécurité de base et attitude à adopter en cas d'accident).

En 2023, environ 10 500 gardois (460 classes) ont participé à ce type d'action dont 1919 élèves de 13 établissements scolaires situés sur le territoire de Nîmes Métropole.

Renouvellement de la flotte de véhicules de transport en commun

Nîmes Métropole souhaite maintenir son effort dans le but de rajeunir sa flotte de véhicules de transports publics et poursuivre la transition énergétique du parc roulant qu'elle gère. L'agglomération a ainsi engagé un programme ambitieux de renouvellement de sa flotte depuis 2022. Depuis cette période 63 véhicules ont été acquis par la Collectivité : 30 en bioGNV, 30 en B100 (biocarburant 100% végétal), 3 électriques et 21 véhicules électriques sont en cours d'acquisition. Ces 84 véhicules représentent un investissement fort sur une période courte avec un parc de plus de 200 véhicules.

Ces véhicules sont représentatifs de la stratégie retenue concernant le mix énergétique : électrique, bioGNV et biocarburant (B100 et HVO).

Les ambitions de l'agglomération sont de :

- Poursuivre la stratégie de renouvellement de l'ensemble du parc avec des véhicules 100% propres afin de relever tous les défis du transport : qualité de l'air, protection climatique et silence de fonctionnement ;
- Disposer de véhicules électriques pour l'ensemble des lignes de trambus (lignes T) à horizon 2030. 8 véhicules sur 21 seront renouvelés à l'horizon 2026.

Pour répondre à ces ambitions des moyens financiers ont été mis en place. L'investissement s'est accéléré depuis 2023, de l'ordre de 6 millions d'euros par an en moyenne contre 2 millions en moyenne sur la période 2014-2019.

Grâce à l'ensemble des efforts réalisés l'âge moyen du parc a été diminué et l'ensemble de la flotte est aujourd'hui propre à 100% (les véhicules les plus anciens sont alimentés en biocarburant).

Nouveau délégataire du réseau de transport en commun

Nîmes Métropole a choisi Keolis comme nouveau délégataire du réseau de transport en commun Tango. Le contrat a débuté le 1er juillet 2024 pour une durée de 6 ans et demi. Keolis accompagnera l'agglomération dans son engagement en faveur du transport public et de la transition énergétique.

Le réseau Tango représente aujourd'hui 15 millions de passagers transportés par an. Le nouveau contrat prévoit notamment le lancement d'une ligne de tram'bus T5 en septembre 2025, d'un nouveau service de Transport à la demande pour le CHU, les principales zones d'activité économique et les gares TGV, l'accélération de la transition énergétique des véhicules et enfin l'adaptation énergétique des dépôts avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Plus précisément, il est prévu le développement trois projets d'installations photovoltaïques en ombrière dans les dépôts de "Pont des îles", de "Bompard" et de la Rouvière.

Extension de l'infrastructure de TCSP à Caissargues

La première ligne de transport collectif en site propre T1 s'est étendue en 2019 jusqu'à la Zone d'activités Euro 2000 en entrée de la Commune de Caissargues, sur la Route de Saint-Gilles (RD42). Cette dernière est devenue un axe privilégié depuis la ZAE et la Ville de Caissargues, vers le parc relais très fréquenté "A54" et jusqu'au centre-ville de Nîmes. Il est à noter que depuis 2023 l'axe TCSP Nîmes Caissargues est partagée entre les lignes T1 (Parking relais A54 – Ecusson) et T4 (Marguerittes – Caissargues).

La section sur la commune de Caissargues permet la desserte directe de générateurs importants, notamment la zone d'activités Euro 2000, aire de chalandise estimée à plus de 35 000 habitants. A proximité de l'Aéroport International de Nîmes et ses quelques 2 000 emplois, la ZAE et la ZAC de Bellecoste en continuité, ont vocation à accueillir à terme une nouvelle population avec la création d'habitats et le renforcement des activités professionnelles existantes.

La Communauté d'Agglomération souhaite désormais poursuivre la réalisation du deuxième jalon de l'extension l'axe TCSP Nîmes Caissargues entre l'entrée de la zone Euro 2000 et le rond-point du chemin des canaux (RD135) sur la Commune de Caissargues.

Les objectifs et enjeux du projet sont de :

- Réaménager les espaces publics, intégrant une voie TCSP et un parking relais au niveau du chemin des canaux. Ce dispositif doit permettre d'organiser le rabattement des flux routiers provenant du sud de Nîmes Métropole.
- Réaliser un boulevard urbain multimodal, permettant le partage des modes (TCSP, VL, cycles et piétons) en toute sécurité, ainsi que la décongestion et la requalification de la Route de Saint-Gilles.

- Dynamiser les zones d'activités économiques et commerciales au long du tracé, améliorer le cadre de vie des zones résidentielles Ouest et du centre-ville, notamment par la prise en compte du projet urbain « Porte Sud », incluant la ZAC de Bellecoste en développement.

AXE 3 : UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE LOCALE DIVERSIFIÉE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Développement de projets photovoltaïques

En 2023, Nîmes Métropole a défini une stratégie de développement du photovoltaïque sur le territoire de l'agglomération. La collectivité a fait le choix de cibler en priorité les espaces anthropisés (ancienne décharge, ancienne carrière, parkings existants) et les toitures pour installer des panneaux solaires. Le but est de préserver les sols, la biodiversité et les paysages.

Des études de faisabilité ont été réalisées sur le patrimoine de Nîmes Métropole mais également sur celui de certaines communes adhérentes au dispositif de conseil en énergie partagé. Ces études permettent de vérifier la pertinence de l'installation d'un système photovoltaïque et le cas échéant de le dimensionner pour définir un chiffrage économique et énergétique des installations et le lancement des opérations de maîtrise d'œuvre.

En 2024, la déchetterie de St Gilles a fait l'objet d'une installation en toiture de panneaux solaires. La production est de 36kWc. L'énergie produite sert à alimenter directement les besoins de la déchetterie (autoconsommation) et le surplus est revendu sur le réseau. De plus, 36 kWc ont également été installés au-dessus des cuves du réservoir d'eau potable de la station de pompage de Maréchal Juin à Nîmes.

Un projet a également été amorcé sur le parking de covoiturage "Nîmes Ouest". Il est actuellement en fin de phase projet avec une réception des travaux prévue fin 2025. L'objectif de cette installation photovoltaïque est de fonctionner en autoconsommation pour les 3 bâtiments des Colisées de la Collectivité.

Réalisation de pré-études photovoltaïques

En 2024, des études préliminaires sur le potentiel photovoltaïque ont été effectuées dans diverses municipalités de l'agglomération ainsi que sur le patrimoine de la collectivité. Ces évaluations ont ciblé les infrastructures publiques afin d'estimer leur capacité à accueillir des installations solaires.

Les sites examinés comprennent :

- Le parking pour poids lourds de la ZAC Mitra à Garons, pour le compte de Nîmes Métropole ;
- L'ensemble scolaire de Redessan ;
- Une école maternelle de Bezouze ;
- À Caissargues, trois sites ont fait l'objet d'une analyse ;
- Le Château Peyron et le groupe scolaire Cambourin, incluant leur parking ;
- Le complexe sportif Jean-Philippe Lamour ;
- Le groupe scolaire Mirman.
- Dépôt de la Rouvière
- Les projets de pôles d'échange multimodale (PEM) et parkings relais (P+R) existants ou à venir : Fons, Langlade, Caveirac, Caissargues (2 projets), Bernis, Milhaud, Laennec, Flemming, Mas Lombard et Nîmes Est.

Accompagnement des communes dans leurs projets photovoltaïques

En 2024, Nîmes Métropole a accompagné plusieurs communes dans leurs démarches :

- La commune de Lédénon qui a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant le développement de 3 centrales photovoltaïques au sol (7Mwc) sur le site d'une ancienne décharge ;
- La commune de Clarensac qui a lancé un appel à manifestation d'intérêt visant le développement d'une centrale photovoltaïque au sol (20Mwc).

Il s'agit pour les services de l'agglomération d'aider les communes dans le choix des prestataires privés retenus et de les conseiller sur le projet.

Le pôle climat énergie a également participé à l'analyse des offres concernant l'AMI piloté par la SPL Agate sur l'aérodrome de Courbessac dont le projet prévoit l'équipement des abords des pistes et la construction de hangars équipé de panneaux photovoltaïque pour des installations d'une puissance totale de 45 MWc.

Zone d'accélération des énergies renouvelables

La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, impose une identification de la part de chaque commune des zones propices à l'implantation d'énergies renouvelables.

Nîmes Métropole a eu la charge d'organiser sur son territoire la définition de ces zones d'accélération en accompagnant les communes qui ont dû définir et délibérer sur ces dernières avant le 31 décembre 2023.

Pour se faire, Nîmes Métropole a mis à disposition de l'ensemble de ses communes l'accès privé au cadastre solaire du territoire et transmis une liste de plus de 4500 sites pré identifiés sur l'ensemble de l'agglomération comme étant à fort potentiel de développement solaire. Par la suite un outil cartographie SIG a été créé en partenariat avec la direction du numérique. Cet outil permet aujourd'hui d'identifier les parcelles concernées et d'ajouter au fil de l'eau les zones identifiées par les communes. À la fin de l'année 2023, Nîmes Métropole a répertorié l'ensemble des zones d'accélération du territoire afin de les transmettre à la préfecture du Gard. Au total, les 39 communes ont défini en zone d'accélération 5 340 ha sur le territoire de l'agglomération, ce qui représente un potentiel de puissance évalué à 2 700 MWc.



AXE 4 : UNE ECONOMIE LOCALE PERFORMANTE BAS CARBONE

RDV ECO : écologie entrepreneuriale

Nîmes Métropole propose depuis plusieurs années des rendez-vous éco qui sont des évènements à destination des acteurs économiques du territoire. Sous la forme de conférences, ils sont l'occasion de transmettre des informations, de partager des retours d'expériences, mais aussi de développer la mise en réseau.

Le 8 mars 2024, Nîmes Métropole a organisé un rendez-éco sur le thème de l'écologie entrepreneuriale. Ont été abordées les questions liées aux enjeux pour les entreprises de s'engager dans une démarche environnementale et comment déployer des actions pour réduire son impact sur l'environnement. La CCI du Gard est venue présenter ces dispositifs d'accompagnement dans les démarches environnementales. Puis plusieurs témoignages d'acteurs locaux ont mis en lumière des bonnes pratiques.

Création d'une dynamique "économie circulaire"

L'agglomération souhaite mobiliser les entreprises de son territoire sur le sujet de l'économie circulaire: comment valoriser ses déchets, mettre en place des actions de réemploi, repenser son activité pour y mettre au cœur les enjeux d'économie circulaire.

L'économie circulaire est une économie où l'on produit et consomme en préservant les ressources naturelles, limitant l'impact sur l'environnement et favorisant le développement du bien-être des populations.

Nîmes Métropole désire proposer en 2025 une manifestation à destination des entreprises autour des enjeux de l'économie circulaire. Cette démarche est portée en transversalité par les directions du développement économique et des déchets.

Nîmes Métropole souhaite également développer l'économie circulaire et le réemploi des objets et des matériaux en impliquant les acteurs locaux, institutionnels ou citoyens. Un appel à manifestation d'intérêt sera présenté afin de répondre à cette ambition, le projet présenté devra permettre la réutilisation, la réparation et le réemploi.

Emergence d'une charte RSE

En janvier 2024, l'association de la zone d'activité économique de Grézan a organisé un soirée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), avec la présence de la direction développement économique et gestion des déchets de Nîmes Métropole qui soutiennent le projet.

La RSE permet de conjuguer performance économique, performance sociale et performance environnementale. C'est une démarche accessible à toutes les entreprises, quels que soient leur statut, leur taille et leur secteur d'activité. Cette démarche désigne la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Lors de cet évènement, l'association de zone a présenté une charte RSE. L'objectif est de voir un maximum d'entreprises s'engager dans cette charte. Les invités ont également pu échanger avec des entreprises ayant déjà mis en place des actions en matière de RSE afin de s'informer et de bénéficier de leurs retours d'expérience.

Valorisation du dispositif Nîm'Alabri Entreprises

Dans le cadre de la politique de prévention du risque inondation, le dispositif Alabri Entreprises a été mis en place. Il propose aux entreprises de moins de 20 salariés, un diagnostic inondation gratuit et un accompagnement à la réalisation de mesures de protection.

En 2024, l'agglomération a organisé deux ateliers pour présenter Alabri Entreprises. Les objectifs étaient de sensibiliser au risque inondation et de présenter les aides financières. En effet, Nîmes Métropole attribue des subventions (10% du montant des travaux) aux sociétés souhaitant réaliser des mesures de protection face au risque inondation. Le suivi-animation de cette action est mené par le service prévention des inondations de Nîmes Métropole en accompagnement du maître d'ouvrage de cette opération, l'EPTB Vistre Vistrenque.

Sensibilisation à la sobriété foncière

Les services habitat, aménagement, foncier et développement économique de Nîmes Métropole ont organisé une conférence sur les enjeux de la sobriété foncière. Dans un contexte de pression foncière très importante et au regard des objectifs de la loi ZAN (zéro artificialisation net), l'agglomération porte une stratégie de densification de ses zones d'activités économiques. La collectivité œuvre pour sensibiliser les entreprises du territoire à la sobriété en matière de développement foncier.

Lors de la conférence, deux entreprises qui souhaitent se densifier sur site ont exposé leurs projets et fait part de leurs motivations. L'agglomération a la volonté de valoriser ces entreprises motrices sur le sujet, notamment grâce aux aides à l'investissement immobilier.

Etaient présents les acteurs de l'immobilier (promoteurs), des entreprises et des acteurs du secteur de l'habitat (bailleurs sociaux).

Rencontres Nationales des Dispositifs Médicaux

Pour la dixième année, le pôle de compétitivité Eurobiomed, l'Agence AD'OCC, le CHU de Nîmes et Nîmes Métropole ont proposé les Rencontres Nationales des Dispositifs Médicaux. En 2024, le thème retenu était "les opportunités de la planification écologique du système de santé sur la transformation des dispositifs médicaux".

La transformation écologique est désormais un enjeu crucial pour les entreprises du dispositif médical. Les réglementations et les normes se renforcent, dans ce contexte, la capacité des entreprises à anticiper et à s'adapter à ces évolutions devient un impératif. La planification écologique émerge comme un pilier essentiel pour assurer la pérennité et la compétitivité des entreprises du dispositif médical dans un contexte où la durabilité s'impose comme un critère majeur dans les choix de consommation.

Terroirs vagabonds : balades à la rencontre des producteurs et artisans du territoire

Après une première édition en 2023, l'agglomération a souhaité pérenniser et renforcer ce dispositif. Les animations du programme Terroirs vagabonds offre la possibilité de découvrir ou redécouvrir la richesse de l'agriculture locale, ainsi que les savoir-faire de des producteurs et artisans du territoire.

En 2024, 20 animations ont été inscrites au programme (le double que l'édition 2023) : balade et visite du rucher école du Clos Gaillard, rencontre avec des vignerons et leurs méthodes de productions

vertueuses ou encore d'un producteur de safran, balade en trottinette, à vélo à la découverte de la permaculture, découverte d'une asinerie et des cosmétiques issus du lait d'ânesse.

AXE 5 : UN TERRITOIRE OBJECTIF ZERO DECHET

L'objectif "zéro déchet" ou "zéro gaspillage" vise à réduire au maximum la production de déchets par les particuliers, les entreprises et les collectivités. Il repose sur l'idée de repenser notre manière de consommer et de gérer les ressources pour minimiser l'impact environnemental. Cela inclut la réduction de la quantité de déchets produits, le réemploi des objets, le recyclage des matériaux, et le compostage des déchets organiques.

Généraliser le tri à la source des biodéchets

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de notre poubelle résiduelle. Pour réduire les déchets à la source Nîmes Métropole s'est engagée dans l'opération « Territoire 100% Compostage » en 2022 en expérimentant la distribution gratuite de composteurs sur 3 communes et en installant des aires de compostage partagées. Début 2023, les élus de Nîmes Métropole ont décidé d'investir plus de 2 millions d'euros pour mettre à disposition gratuitement de tous les habitants de l'agglomération un composteur ou un lombricomposteurs.

De plus, Nîmes Métropole poursuit et renforce les opérations de « Nettoyage de printemps et automne » et développe les sites de compostage partagés sur toutes les communes.

En parallèle, depuis le printemps dernier, le nouveau service de proximité « Végétaux mobil' » a également vu le jour sur la Ville de Nîmes. L'objectif est de mettre à disposition des bennes mobiles pour la gestion des végétaux. Renouvelée quatre fois par an et par quartier, cette opération apporte aux Nîmois une solution pour valoriser leurs végétaux au plus près de leur domicile. Les végétaux sont considérés comme une ressource et non un déchet, ils ne sont donc plus collectés avec les ordures ménagères. De plus, pour prévenir les risques incendies, les végétaux ne peuvent plus être brûlés conformément à l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Toujours dans un souci de répondre à ce besoin de proximité et de rapprocher les services publics des usagers notamment des plus fragiles, en septembre 2024, l'Agglo lance le broyage gratuit et sur rendez-vous des végétaux à domicile pour les personnes de 70 ans et plus ainsi que pour les personnes en situation de handicap.

Améliorer la collecte et la qualité du tri des déchets

Face aux enjeux environnementaux et financiers liés à la gestion des déchets ménagers, Nîmes Métropole renforce son engagement et continue d'adapter son service de collecte. Après avoir modifié les modalités pour les habitants de Nîmes, des secteurs Vaunage et Gardonnenque en octobre 2023, c'est désormais au tour de 29 nouvelles communes de voir la mise en place de nouveaux jours de collecte.

L'objectif principal est d'optimiser les tournées des camions pour réduire l'impact environnemental et financier. L'extension des consignes de tri permet de trier un plus grand nombre de déchets, tandis que le déploiement d'outils de compostage gratuits contribue à diminuer le volume des ordures ménagères à collecter et incinérer, réduisant ainsi la fréquence des passages des camions. Les changements déjà mis en place à Nîmes, dans les secteurs Vaunage et Gardonnenque ont permis de réduire les coûts et de diminuer les nuisances sonores, la pollution de l'air et les impacts environnementaux. Fort de ces résultats, Nîmes Métropole étend désormais ces initiatives à l'ensemble de ses communes.

Parallèlement, le déploiement de composteurs et lombricomposteurs gratuits se poursuit, et certaines communes bénéficieront d'installation de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères.

Ces nouvelles mesures impliquent de nouvelles habitudes. Pour accompagner les habitants, Nîmes Métropole et ses partenaires ont mis en place des outils spécifiques, dont un kit usager distribué à chaque foyer concerné. Le site et l'application « MonServicesDéchets » sont également disponibles, offrant aux habitants un accès simplifié pour gérer leurs déchets : consulter les jours de collecte, suivre le guide de tri, commander des bacs ou des composteurs, demander l'enlèvement des encombrants, et accéder aux services des déchèteries.

Réorganisation de la gestion du traitement des déchets ménagers

Depuis le 1er juillet 2024, les communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud ont intégré le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Gard aux côtés de l'ensemble des communes de l'Agglo.

Depuis plusieurs années, le traitement des déchets ménagers de Nîmes Métropole est assuré par deux syndicats distincts. D'une part, le SITOM Sud Gard pour 35 communes dont Nîmes et d'autre part, Sud Rhône Environnement (SRE) pour les communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud. Ces deux syndicats utilisent des modes de traitement des ordures ménagères distincts : SRE utilise l'enfouissement des déchets sans valorisation tandis que le SITOM Sud Gard, incinère ses ordures ménagères résiduelles avec une valorisation énergétique au profit d'un réseau de chauffage urbain et de production électrique.

Nîmes Métropole a œuvré ces derniers mois à rattacher l'ensemble de ses communes membres au même syndicat (SITOM Sud Gard) et notamment ces 4 communes situées à proximité de l'incinérateur, de façon à la fois à réduire l'impact environnemental et à optimiser la valorisation des déchets. C'est d'ailleurs grâce à la réduction des déchets ménagers constatée ces deux dernières années, que le SITOM Sud Gard a pu se permettre d'accueillir 4 communes supplémentaires de Nîmes Métropole sans pour autant impacter ses autres adhérents ni la capacité de l'incinérateur.

Cette évolution notable, va permettre à Nîmes Métropole d'augmenter le taux de valorisation de ces déchets ménagers et de réaliser une économie d'environ 700 000€ par an.

AXE 6 : UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RE EQUILIBRE

Gestion des zones d'activités économiques : vers la transition énergétique et écologique

Rénovation énergétique

Les zones d'activités économiques (ZAE), gérées par Nîmes Métropole, ont fait l'objet d'investissements en faveur de la reconstruction énergétique. Une partie du parc d'éclairage public a été rénové. En 2024, pour les ZAE situées à Nîmes, toutes les ampoules ont été remplacées par des LED qui sont beaucoup moins énergivores.

De plus, depuis fin 2022, ces zones pratiquent l'extinction de l'éclairage entre 22h et 6h.

Deux actions ont permis à la collectivité d'économiser 12 663 € en 2023 et de maîtriser la flambée de l'augmentation des coûts de l'énergie.

En 2025, l'agglomération entend poursuivre la rénovation des points lumineux des autres zones situées hors de Nîmes.

Les actions menées sur la zone de St Césaire s'inscrivent concrètement dans cette stratégie de rénovation énergétique avec un effort d'investissement de 100k€ pour le passage en LED, une renégociation des puissances souscrites et des contrats et un effort sur les pratiques et habitudes avec la mise en place de l'extinction nocturne. En 2023, on observe des résultats : une baisse de 48% des consommations d'énergie.

Revégétalisation

En 2024, une opération a été menée dans la zone « Km Delta » avec la végétalisation du giratoire du Trintignant situé proche de l'entrée d'autoroute Nîmes Ouest.

Dans la zone « Mas de Vignoles », sur un linéaire de 500 mètres, une végétalisation sera créée afin d'agir sur le confort thermique des usagers en régulant les températures. De plus, cette opération permettra d'améliorer la qualité de l'air.

Optimisation de l'entretien

Nîmes Métropole a la charge de l'entretien des espaces vert et la propreté des ZAE. La collectivité fait appel à des prestataires externes pour gérer ces sujets via un marché public.

Dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de baisse des consommations d'énergie, il a été décidé d'engager un travail d'optimisation des prestations récurrentes afin de limiter les déplacements réalisés par les prestataires.

Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération a également introduit dans les renouvellements de marché des pourcentages obligatoires d'utilisation de matériels électriques.

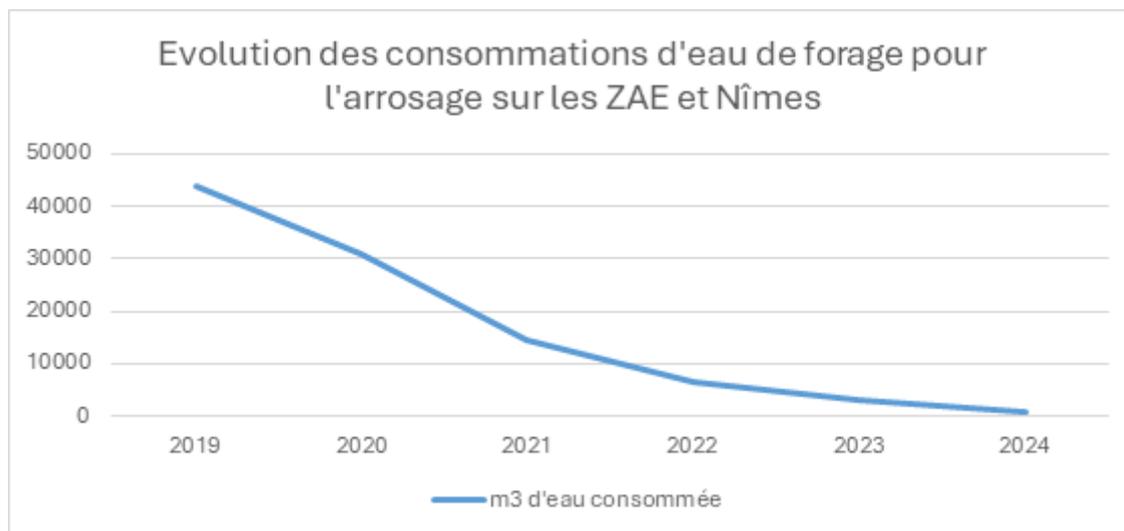
Ressource en eau

Une politique de sobriété dans la gestion de l'eau dans les ZAE est mise en œuvre :

- Les gazons ne sont plus arrosés.

- Une sélection de palettes végétales peu consommatrices d'eau a été réalisée. Pour choisir ces espèces, une expérimentation a été menée : plusieurs espaces test ont été laissés « en friche » afin d'observer la végétation spontanée se développer. Cette végétation a ensuite été inventoriée et intégrée dans la palette végétale de référence pour les ZAE.
- 7 bornes de puisage sont présentes dans les ZAE. Elles donnent l'accès aux entreprises à l'eau, ce service est historiquement gratuitement par les communes. Aujourd'hui, afin de mieux maîtriser les consommations d'eau, elles sont transformées en bornes monétiques, à la charge des consommateurs professionnels. Chaque année à partir de 2024, 2 bornes seront modifiées.

Ces actions ont permis de réduire significativement les consommations en eau. Celles-ci sont issues des forages, des compteurs d'eau potable et des compteurs BRL.



Eco-pâturage

Les espaces non commercialisés et en attente de mise en place de projets, qui sont situés dans l'une des ZAE, font l'objet d'éco-pâturage. C'est le cas par exemple dans la zone de l'Actiparc en 2024.

L'éco-pâturage permet de mettre à disposition des éleveurs des espaces pour installer leurs bêtes, qui entretiennent naturellement les zones.

A l'avenir, la collectivité souhaite définir des zones dédiées à l'éco-pâturage afin de développer cette pratique.

Marché réservé « ESAT étape »

Dans le cadre d'un marché public relatif à l'entretien des espaces verts des ZAE, Nîmes Métropole a choisi de confier la prestation à un ESAT. Cela concernera l'entretien de 5 zones : Ville Active, Archipel, Mas de Vignole, Mas des Abeilles et Grézan.

Gestion différenciée

Un travail est en cours afin de co-construire un marché avec différentes directions de l'agglomération : climat/énergie pour les micro-forêts, mobilité pour les parkings relais, secrétariat général pour les espaces autour des bâtiments communautaires et certaines DSP, déchets pour les espaces autour des déchetteries et ZAE.

L'objectif est de mettre en place une gestion différenciée homogène à toutes les directions en 2026, de se fixer des ambitions communes et de mutualiser des moyens.

Valorisation des dents creuses

L'agglomération a travaillé sur la définition d'un accord cadre urbaniste - programmiste qui concerne les dents creuses. Dans un contexte de tension foncière et au regard de la loi ZAN, cette démarche permettra de trouver des solutions concrètes pour favoriser la densification. Elle porte à la fois sur le patrimoine des communes et de l'agglomération.

Cet accord a pour objectif de sécuriser les projets. Il apporte des certitudes sur les volets juridiques, urbanistiques, économiques etc.

Révision du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fédère un ou plusieurs EPCI composant un bassin de vie, d'emploi ou de mobilité. Le SCoT est un projet politique et concerté au service des acteurs du territoire, de ses habitants et destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur l'organisation de l'espace et l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'environnement, l'économie, l'aménagement commercial, l'énergie et le climat. Le périmètre du SCoT Sud du Gard regroupe 6 EPCI dont Nîmes Métropole. Le territoire compte 388 512 habitants en 2020.

Le SCoT fait l'objet aujourd'hui d'une révision, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- L'intégration des nouvelles dispositions législatives relatives à la loi de modernisation des SCoT de juin 2020, de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et la loi industrie verte du 23 octobre 2023,
- L'adaptation au changement climatique,
- La prise en compte des risques,
- La traduction d'un nouveau projet de territoire cohérent avec les dynamiques démographiques à l'œuvre et la lutte contre l'artificialisation des sols,
- La facilitation des déplacements et l'accessibilité aux activités économiques et aux équipements,
- Le renforcement des continuités écologiques avec les territoires voisins,
- La définition d'un nouveau modèle de développement économique et commercial adapté aux besoins des territoires.

Nîmes Métropole est adhérent au syndicat du SCoT. Les techniciens et les élus participent à la co-construction de ce document. L'agglomération formalisera un avis sur les pièces constituant la nouvelle version du SCoT.

Initiée en septembre 2023, cette révision devra aboutir par un arrêt du projet de SCoT à la fin de l'année 2025 et par une adoption en 2026.

Avis PLU

Nîmes Métropole, à travers l'exercice de ses compétences, a le statut de Personnes Publiques Associées. Dans ce cadre, le Service Planification et Aménagement durables du territoire de Nîmes Métropole a réalisé, en partenariat avec l'Agence d'urbanisme, un porter à connaissance à destination des communes.

Ce document a pour vocation de faciliter la compréhension des enjeux environnementaux (eau, déchets, énergie, etc) en amont de leur révision et de procéder à l'actualisation de la grille multithématique d'analyse des PLU utilisée dans le cadre de la structuration de leur avis afin d'y intégrer ces nouvelles thématiques.

Nommé « L'essentiel de Nîmes Métropole dans les PLU », il est décliné en site internet pour une meilleure accessibilité. Il permet aux communes et aux bureaux d'études les accompagnant lors de la révision ou modification des documents d'urbanisme de disposer facilement de tous les documents cadres de l'agglomération et du contact des techniciens référents.

Projets de requalification de zones

Marché gare

La ZAC Marché gare est un projet de requalification urbaine de 23 ha situé sur le secteur Nîmes Porte Ouest. La mise en œuvre opérationnelle de l'opération a été concédée à la SPL AGATE qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Pour cette opération qui vise à concilier enjeux de développement économique et enjeux environnementaux avec un programme ambitieux de désimperméabilisation, îlots de fraîcheur et pôle d'échange multimodal, toutes les autorisations administratives et réglementaires ont été obtenues en 2024. Les travaux vont pouvoir démarrer. La première phase 2024-2026 de travaux se concentre sur le secteur agro-alimentaire.

Porte ouest

La requalification de ce site vise une mixité entre développement économique, habitat et équipements. Elle présente deux grands enjeux : la desserte du secteur par une ligne de transport en commun et la désimperméabilisation liée à des contraintes hydrologiques fortes.

L'année 2024 acte le démarrage des études de maîtrise d'œuvre urbaine. Un questionnaire a été envoyé aux entreprises afin de recueillir leur avis sur la zone ainsi que leurs besoins.

Une étude sur le développement des énergies renouvelables est également en cours.

Porte sud

ZAE vieillissante, Porte Sud comprend une centaine d'établissement et 1000 emplois. Une zone d'habitat est en cours de développement avec la création de 370 logements. Ce secteur est soumis à un risque inondation et souffre d'une coupure urbaine avec le reste de la commune.

Le projet de requalification souhaite transformer cette zone en un quartier mixte dense avec le trambus comme vecteur de cohérence et d'usages, des mobilités repensées à une échelle élargie en lien avec le centre village, une cohérence urbaine, paysagère et architecturale pour ce secteur et des lieux de vie et équipements mutualisés. Ce projet s'inscrit dans la démarche d'éco-métropole de l'agglomération. Il se veut : adapté au risque inondation et au changement climatique et orienté vers des activités productives compactes peu consommatrices d'espaces et d'énergie.

En 2024 le plan guide sera finalisé et arbitré.

AXE 7 : DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR DES COMMUNES RESILIENTES

Diagnostic de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains

Dans le cadre du PCAET, Nîmes Métropole a fait appel à l'Agence d'urbanisme pour mener une mission sur la surchauffe urbaine et les îlots de fraîcheur.

L'étude de la surchauffe urbaine, les îlots de fraîcheur urbains et la désimperméabilisation présentent des liens étroits et complémentaires dans la recherche d'un environnement urbain durable et résilient. L'analyse approfondie de la surchauffe urbaine fournit une compréhension précise des zones exposées à des températures excessives, mettant en évidence la nécessité d'actions d'adaptation. Les îlots de fraîcheur urbains, complétés grâce à cette analyse, deviennent des zones privilégiées pour atténuer les effets de la surchauffe. La désimperméabilisation émerge comme une stratégie essentielle, permettant la création d'espaces verts, de surfaces perméables, et favorisant ainsi la recharge des nappes phréatiques tout en réduisant les risques d'inondations. Cette triade d'approches contribue à la conception de villes plus agréables, résilientes face aux variations climatiques, et œuvre en faveur d'une gestion durable des espaces urbains. Ainsi, l'intégration cohérente de ces éléments dans les stratégies d'aménagement urbain offre une voie prometteuse pour des environnements urbains harmonieux, respectueux de l'environnement et propices à la qualité de vie des citoyens.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Acquérir une compréhension approfondie du phénomène de surchauffe urbaine et de ses impacts sur le territoire, et plus généralement, du climat urbain ;
- Établir une cartographie de la surchauffe urbaine et des îlots de fraîcheur urbains à l'échelle de Nîmes Métropole avec une restitution à l'îlot urbain ;
- Identifier les secteurs exposés à la surchauffe urbaine et les zones « refuge » pour déterminer les zones prioritaires nécessitant une analyse plus poussée et la formulation de préconisations pour orienter la collectivité sur la nature des interventions à réaliser ;
- Formuler des recommandations d'actions pour lutter contre les effets de la surchauffe urbaine, en mettant l'accent sur des solutions durables et adaptées au territoire.

En transversalité avec différents services de l'agglomération et avec la participation de la ville de Nîmes, l'agence d'urbanisme a animé plusieurs réunions de travail afin de définir la méthodologie et de présenter les premiers résultats de l'étude. Celle-ci se terminera à la fin de l'année 2025.

Micro-forêt

Depuis 2022, Nîmes Métropole propose gratuitement la plantation et l'entretien (pendant 3 ans) de micro-forêts.

La micro-forêt permet de développer la séquestration carbone, le rafraîchissement, l'accueil de la biodiversité, l'enrichissement des sols et la réduction du risque inondation. Elle se traduit par la plantation de 28 espèces différentes et multi-strates. La micro-forêt est donc un allié pour le climat, les hommes et la biodiversité. Elle nécessite très peu d'entretien et de ressources en eau, ce qui est un véritable atout dans notre climat méditerranéen.

Le projet d'implanter des micro-forêts est né dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale lancé par Nîmes Métropole. La collectivité a pensé ce dispositif afin de sensibiliser les entreprises et leurs

salariés à la biodiversité. Elle a ensuite élargi le dispositif aux associations et organismes publics comme le CHU Carémeau.

6 micro-forêts ont été plantées en 2024 dans les structures suivantes : les entreprises Maison Johannès Boubée, Euro Team et Villmorin, l'ESAT Osaris, IUT et l'Université de Nîmes.

Au-delà de planter des micro-forêts, l'objectif est de coordonner des chantiers participatifs auxquels participent les salariés et, plus globalement, de mobiliser des acteurs du territoire et d'agir concrètement pour le climat et la biodiversité via des actions qui permettent de faire prendre conscience de l'intérêt d'agir sur ces enjeux. En 2024, ce sont 475 personnes qui ont participé aux chantiers de plantation des micro-forêts.

Depuis 2024, le dispositif a évolué : il est ouvert aux communes du territoire et l'entretien est désormais à la charge de la structure accueillante.

Définition d'une trame verte, bleue et noire

Nîmes Métropole a lancé en 2024 une étude visant la définition d'une trame verte, bleue et noire. Elle sera réalisée à l'échelle intercommunale et sera donc plus fine que celle existante qui est issue du SCOT Sud Gard.

Le bureau d'études accompagnant la collectivité a produit une modélisation numérique basée sur les études et données existantes en matière de biodiversité, d'occupation des sols et d'éclairage public. Les résultats ont permis d'identifier des réseaux écologiques : des réservoirs ou corridors présents sur le territoire. Cette première version de la trame a été confrontée au regard des élus locaux lors d'ateliers de concertation au sein des communes de l'agglomération.

Par la suite seront définies des sous-trames : agricoles, aériennes, urbaines et noires. Un plan d'actions sera proposé. Enfin, les résultats de cette étude devront pouvoir être intégrés dans les documents de planification du territoire (SCOT et PLU notamment).

Mesures compensatoires

Nîmes Métropole gère la mise en œuvre de la séquence "Connaissance-Eviter-Réduire-Compenser-Accompagner et Valoriser" nécessaire à la réduction des impacts environnementaux et agricoles des projets d'aménagement et d'équipements qu'elle porte.

En 2024 a été mis en place un accord cadre global qui porte sur la mise en œuvre des mesures compensatoires, sur une durée de 12 ans.

AXE 8 : UNE AGRICULTURE PRESERVEE ET RESILIENTE

Accompagner les reprises et installations agricoles

Revalorisation des friches agricoles

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Nîmes Métropole prévoit dans son axe 1 “Renforcer le tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable” d’accompagner les reprises et les installations. Dans ce cadre une action autour des friches agricoles a été définie. La finalité est de faciliter l’installation de nouveaux exploitants sur le territoire.

Une méthodologie de recensement des friches agricoles a été testée sur les communes de Caissargues, Bouillargues et Manduel en 2023. En 2024, 256 ha de friches ont été cartographiées et une catégorisation des parcelles a été produite. Une sélection des parcelles les plus pertinentes a été proposée afin de retenir les espaces avec le meilleur potentiel agricole. Les propriétaires de ces parcelles en friche ont été contactés et conviés à une réunion à Nîmes Métropole.

Grâce à ce travail, en 2024, la SAFER a vendu deux terres identifiées en friche pour du maraichage (22ha).

En 2025, il est prévu de relancer la démarche en recontactant les propriétaires intéressés afin notamment de leur proposer des suivis individuels.

Dynamisation des transmissions

L’agglomération propose un accompagnement auprès des cédants afin de soutenir les transmissions et de maintenir un maximum d’exploitants sur le territoire. En juillet 2023, une convention entre Nîmes Métropole et la chambre d’agriculture du Gard a été mise en œuvre. Elle prévoit plusieurs missions pour la chambre : détection des exploitations en recherche de transmission, identification des besoins d’accompagnement, organisation d’un temps d’échange collectif avec les futurs cédants et réalisation d’audits transmission.

En janvier 2024, la chambre d’agriculture et Nîmes Métropole ont ainsi organisé une réunion d’échanges à destination de tous les exploitants de + de 55 ans. La MSA a présenté des informations sur le régime des retraites des agriculteurs et la chambre a exposé ses dispositifs visant l’accompagnement des cédants. 77 personnes étaient présentes lors de cette réunion. Un questionnaire leur a été transmis afin de mieux connaître leur projet et leur profil.

En 2025, de nouveaux rendez-vous d’échange seront organisés, cette fois au sein de communes afin de former les agriculteurs à bien communiquer et valoriser leur exploitation en vue d’une transmission. L’objectif est de leur proposer ensuite des farm-datings : des échanges entre repreneurs et cédants permet à des cédants sur le départ ou en recherche d’associés de rencontrer d’éventuels futurs repreneurs ou futurs associés intéressés.

Soutenir les pratiques respectueuses de l’environnement

Etude sur le développement des pratiques agricoles bas carbone et adaptations aux changements climatiques

En partenariat avec l’Institut Agro de Montpellier, une étude a été réalisée par un groupe d’étudiants entre novembre 2023 et mars 2024. L’étude portait sur le développement des pratiques agricoles bas

carbone et adaptations aux changements climatiques. Elle a été partagée aux acteurs de l'agriculture. Elle a permis de mettre en évidence un panel de pistes d'actions prioritaires permettant d'initier une adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Soutien à l'accompagnement technique des vignerons face au changement climatique

La Fédération Gardoise des Vins IGP porte un collectif GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) qui teste l'impact positif de l'agroécologie dans les pratiques viticoles. Ce GIEE permet aux vignerons de mettre en place des pratiques agroécologiques, notamment à travers : les couverts végétaux, l'agroforesterie, l'économie circulaire et la réduction des intrants.

En 2025, la fédération souhaite développer de nouvelles actions :

1. Extension des couverts végétaux : Poursuivre l'implantation de couverts végétaux sur de nouvelles parcelles et approfondir l'étude de leurs impacts sur la captation d'eau et la réduction des intrants chimiques. Des formations spécifiques pourraient être proposées aux vignerons afin de les sensibiliser davantage aux bénéfices de cette pratique ainsi que l'étude selon les territoires des meilleurs itinéraires techniques (mélange de variétés, dates d'implantation, méthode de destruction...).

2. Agroforesterie et biodiversité : Élargir le programme d'agroforesterie en favorisant la plantation de haies et d'arbres fruitiers autour des vignobles. Cette pratique est essentielle non seulement pour la captation de carbone, mais aussi pour la valorisation des paysages et la création d'un cadre œnotouristique attractif. La Fédération mettra en place un accompagnement spécifique dans le cadre régional du Pacte de la Haie pour développer la plantation de haies dans le vignoble.

3. Cépages résistants : le déploiement des cépages Bouquet : En partenariat avec le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc, la Fédération Gardoise des Vins IGP poursuit le déploiement des cépages résistants créés par Paul-Émile Bouquet. Ces cépages, naturellement plus résistants aux maladies telles que le mildiou et l'oïdium, nécessitent moins de traitements phytosanitaires, réduisant ainsi l'empreinte écologique des vignobles. Ils s'inscrivent parfaitement dans la stratégie d'adaptation au changement climatique en offrant des rendements stables et une bonne qualité de vin, même dans des conditions climatiques difficiles.

4. Observatoire des Cépage Patrimoniaux : Porté par la Fédération Gardoise des Vins IGP, cet Observatoire se concentre sur l'étude des cépages patrimoniaux et hybrides adaptés aux spécificités du climat gardois. En réponse aux enjeux climatiques et sanitaires actuels, cet outil d'expérimentation permettra d'accompagner les vignerons du département dans le choix de cépages résistants et économiquement viables. Grâce à une collaboration avec des partenaires techniques tels que l'ICV, l'INRAE et les Chambres d'agriculture, l'Observatoire vise à préserver le patrimoine viticole tout en explorant des variétés innovantes pour garantir la pérennité et la qualité des vins gardois.

5. Évaluation des pratiques agroécologiques face au réchauffement climatique : Le réchauffement climatique exacerbe les difficultés de la viticulture, entraînant une baisse des rendements sous l'effet de phénomènes comme la sécheresse prolongée et la recrudescence des maladies cryptogamiques telles que le mildiou. Bien que les pratiques agroécologiques, comme les couverts végétaux et l'agroforesterie, aient prouvé leur capacité à améliorer la résilience des vignobles en renforçant la rétention d'eau dans les sols et en régulant les écosystèmes, il est possible que ces pratiques soient remises en cause pour des raisons de rentabilité. En effet, dans un contexte de pressions économiques croissantes et de baisse des rendements, certains vignerons pourraient hésiter à poursuivre ces démarches, qui demandent des investissements initiaux importants et dont les bénéfices, bien

qu'avérés sur le long terme, peuvent être perçus comme insuffisants à court terme. Il est donc essentiel de renforcer le soutien aux vignerons afin de garantir que ces pratiques, pourtant cruciales pour l'avenir durable de notre viticulture, ne soient pas abandonnées au profit de solutions plus intensives mais moins respectueuses de l'environnement.

Nîmes Métropole soutient la fédération par l'attribution de subventions. En effet, dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial, l'agglomération souhaite soutenir ces initiatives. En effet, un des objectifs vise à renforcer la durabilité économique et environnementale des filières agricoles, et en particulier de la filière viticole si importante sur notre territoire. Ces actions répondent aux besoins urgents d'adaptation au changement climatique tout en préservant la qualité et la renommée de nos vins IGP. Ce soutien confirmé d'année en année permet d'élargir ces pratiques exemplaires à l'ensemble de nos vignobles, garantissant ainsi un avenir plus résilient pour notre territoire.

Développer les filières alimentaires locales

Filière céréales

Le pôle métropolitain Nîmes Alès porte une action visant la création d'une baguette 100% gardoise. Ce projet est porté directement par les acteurs de la filière (agriculteurs, organismes stockeurs, meunerie et boulangerie).

Cette démarche apporte un soutien aux filières locales en relançant la production de céréales sur le territoire, en développant une économie de proximité et en valorisant l'agriculture, la meunerie et la boulangerie.

Nommée "La belle gardoise", cette baguette sera commercialisée à partir de septembre 2025.

Structuration de la logistique alimentaire locale

Cette action a pour finalité de trouver des solutions permettant de développer des débouchés pour nos producteurs et d'optimiser les flux logistiques, et donc les coûts et la pollution, pour les produits alimentaires locaux. Elle se traduit par une étude réalisée à l'échelle des territoires d'Alès agglomération et de Nîmes Métropole.

Au lancement de la démarche, l'Agence d'urbanisme a été mandatée par le pôle métropolitain Nîmes Alès afin de réaliser des entretiens avec des acteurs : la chambre d'agriculture, la fédération des fruits et légumes, le mas des agriculteurs, la banque alimentaire, Alès Myriapolis, la CCI, la CMA, la fédération des CIVAM et la coopération agricole d'Occitanie.

Un bureau d'études prend le relais à partir du dernier trimestre 2024 afin de finaliser cette étude et proposer les solutions les plus adaptées pour la structuration de la logistique alimentaire locale.

Projet d'infrastructure intercommunale pour la restauration collective

L'objectif est de comprendre quelles sont les optimisations envisageables et intéressantes pour la restauration scolaire de l'ensemble des communes de Nîmes Métropole concernant le fonctionnement, les coûts, la qualité et l'augmentation de la part des produits locaux. Les communes volontaires participent à ce projet. Elles ont été conviées à une réunion de lancement présentant la démarche en septembre 2024. Elles sont également sollicitées via un questionnaire ainsi que des entretiens individuels qui vont permettre de mieux cerner leurs besoins, leurs volontés et leurs contraintes.

Ce projet se poursuivra en 2025 avec le travail sur les pistes concrètes d'optimisation et la sélection des projets prioritaires à mener.

Création d'un pôle de compétences sur les semences et plants résilients

En partenariat avec Agri sud-ouest innovation, Nîmes Métropole souhaite étudier l'opportunité de mettre en avant et de développer un pôle d'excellence spécialisé dans la production de semences et plants de cultures du sud adaptées au changement climatique.

En effet, sur le territoire de la collectivité, plusieurs entreprises exercent des activités en lien avec ces sujets. L'objectif est de les identifier et de les interroger afin de qualifier leur intérêt pour un potentiel pôle d'excellence. Si les retours s'avèrent favorables, Nîmes Métropole pourra alors organiser différentes actions en vue de pérenniser et de développer cette activité porteuse pour l'avenir agricole, écologique et économique de notre territoire. Différents services pourraient être développés par Nîmes Métropole pour nourrir ce pôle d'excellence tels qu'une mise en relation des acteurs, une aide administrative à l'installation, l'appui à la création de formations spécialisées pour une montée en compétence des ouvriers de ce secteur.

Valoriser les productions et accompagner les habitants vers une consommation plus locale

De ferme en ferme

L'opération « De Ferme en Ferme » est née et vit de l'initiative d'agriculteurs, désireux de faire connaître leurs métiers et leurs méthodes de travail respectueuses du milieu. C'est avant tout un désir d'échanges qui les anime pour organiser cet évènement annuel.

Les objectifs d'une telle rencontre sont divers :

- Promouvoir les métiers de l'agriculture dans une optique de durabilité ;
- Promouvoir les produits locaux et les savoir-faire ;
- Générer des rencontres et des échanges ;
- Favoriser les démarches collectives qui s'inscrivent sur un territoire.

Organisée pour la douzième année consécutive dans le Gard, l'édition 2024 a eu lieu les 27 et 28 avril 2024 mobilisant 66 fermes sur 10 circuits dont un circuit spécifique sur Nîmes Métropole proposant la visite de 10 fermes et leurs animations. Ce rendez-vous génère chaque année près de 10 000 visites.

Les Journées Méditerranéennes des saveurs (JMS)

Financées par Nîmes Métropole, accompagnée du soutien de la Ville de Nîmes, du Département du Gard et de la Région Occitanie, les JM'S sont organisées par la Chambre d'agriculture du Gard, en partenariat avec les chambres consulaires.

Cet évènement a pour ambition de promouvoir les agriculteurs locaux et leurs produits. En 2024, grâce à la participation du Conseil des équidés Occitanie et au Comité régional d'équitation, le cheval était à l'honneur, avec notamment des démonstrations équestres dans une carrière et des balades en calèche. Une exposition sur l'histoire de l'agriculture était également présentée. Proposée par la Chambre d'Agriculture du Gard, elle permettait de mieux comprendre les pratiques agricoles d'hier et d'aujourd'hui, les impacts sur notre société, les défis à relever depuis les origines de l'agriculture au néolithique jusqu'aux enjeux du 21e siècle en passant par la domestication des animaux, la mécanisation, l'agriculture connectée. Cet évènement familial très attendu rassemble à chaque édition plus de 30 000 visiteurs.

Les défis de l'alimentation

Nîmes Métropole s'est engagée dans l'élaboration et l'animation d'un Plan Alimentaire Territorial afin de proposer des projets pour mieux manger, mieux produire sur le territoire et rendre accessible une alimentation de qualité. C'est dans ce cadre que des Défis Alimentation ont été organisés en 2023-2024.

Ces Défis Alimentation sont animés par la fédération des CIVAM du Gard. Ils s'organisent par la constitution d'une équipe d'une quinzaine de personnes qui se regroupent pour relever le défi d'une alimentation plus durable : +sain, +bio, +local tout en conservant un budget constant et en se faisant plaisir. Un cycle de 5 ateliers pratiques est proposé aux participants pour y parvenir : 1 séance ludique de décryptage des emballages, 1 visite de ferme (ouverte aux familles) et 3 ateliers cuisine. Ces séances pratiques sont complétées par une séance de lancement et d'interconnaissance lors du démarrage de l'action. Le programme est travaillé, à la carte, avec chaque équipe et les partenaires du projet. Ces partenaires sont des structures locales : les communes, les centres médico-sociaux (CMS), les CCAS, etc. Les Défis Alimentation permettent aussi de créer du lien social entre les habitants mais aussi avec les élus et les travailleurs sociaux.

En 2024, le secteur de la Vaunage avait été sélectionné en début d'année. 13 personnes ont participé aux 6 animations. Actuellement deux nouveaux défis sont en cours, un sur le secteur Leins Gardonnenque, l'autre sur Nîmes, avec chacun 15 participants très impliqués.

AXE 9 : UNE UTILISATION EN EAU ECONOMOME ET PARTAGEE

Amélioration du rendement du réseau d'eau potable

Nîmes Métropole investit massivement chaque année dans le renouvellement des réseaux d'eau, entre 8 et 10 millions d'euros en moyenne.

Tout comme pour l'année 2023, l'année 2024 sera marquée par une diminution des prélèvements dans la ressource souterraine : de plus de 1 Million de m³ en 2023, ce qui représente une baisse de -5,5%, ce qui nous place dans de bonnes conditions par rapport au Plan Eau du gouvernement dont l'objectif est la baisse de - 10% d'eau prélevée d'ici 2030.

Le rendement du réseau établi à 73,7 % est stable par rapport à l'année dernière mais en progression de + 3 points par rapport à 2020 (70,5%). Cependant, une réduction significative du volume perdu a été enregistrée avec près de 1,4 Millions de m³ d'eau économisée depuis 2020, ce qui est le résultat des actions entreprises par les concessionnaires et par Nîmes Métropole.

Parallèlement, chaque équipement renouvelé en eau potable et eaux usées est remplacé par un équipement similaire moins consommateur en énergie. De plus, des optimisations sur la pression dans les réseaux d'eau sont régulièrement mises en œuvre afin notamment de limiter le débit des fuites, limiter certaines consommations inutiles (douches, lavages de dents, etc.) et allonger la durée de vie des canalisations.

La reconquête de la qualité de l'eau

Restaurer la qualité des eaux brutes des captages est une priorité nationale pour assurer une eau potable de qualité et limiter au maximum le recours au traitement avant distribution de l'eau.

Afin de protéger sa ressource en eau et s'assurer d'avoir une eau de bonne qualité pour ses habitants sur le long terme, Nîmes Métropole s'investit sur les zones les plus vulnérables.

Sur le territoire de l'agglomération, 10 captages sur 28 sont concernés par la démarche de captage prioritaire qui se déroule en 4 étapes :

- Délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC)
- Réalisation d'un diagnostic territorial multi-pressions (DTMP)
- Elaboration d'un plan d'actions
- Mise en œuvre du plan d'actions.

Issus de la première liste du Grenelle de l'environnement, la démarche a abouti pour les captages du Mas de Clerc à Redessan, du puits de Carreirasse à Caissargues, du puits du chemin des canaux à Bouillargues, du puits des vieilles fontaines à Manduel et du Mas Cambon à Saint-Gilles. Désormais, l'animation de leurs plans d'actions est assurée par l'EPTB Vistre Vistrenque en concertation avec Nîmes Métropole.

Suite à la conférence environnementale et dans le cadre du SDAGE 2022-2027, 5 captages supplémentaires de Nîmes Métropole ont été ajoutés à cette démarche au titre des nitrates et des pesticides :

- Castagnottes à Saint-Gilles,
- Le Fesc, la Tombe et Pazac à Lédenon,

- Peyrouse à Marguerittes,
- La Fontaine à Générac.

Les plans d'actions du Fesc, Pazac et Peyrouse se poursuivent en 2024.

Ces plans d'actions nécessitent une prise de conscience de chacun afin de limiter l'usage des nitrates et pesticides au strict nécessaire en préférant notamment le recours à des techniques alternatives aux herbicides. Ce sont tous les acteurs présents sur ces secteurs qui sont concernés : particuliers, communes, département, SNCF-Réseau, ASF, agriculteurs, industriels, etc.

Les résultats de ces démarches de long terme sont de plus en plus visibles sur la qualité des eaux, en particulier pour les captages de Caissargues et Redessan dont l'amélioration initiée les années précédentes, s'est bien confirmée en 2024.

Animation du PAPI 3 2022-2028 Vistre

Le programme ambitieux de prévention des inondations PAPI 3 Vistre 2022-2028, doté d'un budget global de 126 millions d'euros et porté par l'EPTB Vistre-Vistrenque, a été officiellement lancé. L'une des principales actions de ce programme est l'aménagement hydraulique des cadereaux d'Uzès et des Limites, piloté par Nîmes Métropole. Réalisé à l'aide d'une technique de creusement par tunnelier, ce projet a débuté fin 2023 avec l'installation du chantier en amont de la rue Pierre Semard.

Dans le cadre de sa mission de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (Gemapi), Nîmes Métropole mène des travaux majeurs sur les cadereaux de l'agglomération afin d'agir face au risque inondation.

Depuis 2007, grâce aux PAPI I et II (2007-2021), des aménagements significatifs ont été réalisés sur le cadereau d'Uzès à Nîmes, notamment la restructuration des écoulements dans la partie aval du Vistre et dans le sud de la ville, dans les rues Salomon Reinach, Bergson, Talabot et Ferrier. Environ 1,5 km de cours d'eau a été réaménagé, principalement en souterrain, pour un coût total de plus de 37,5 millions d'euros HT.

Le PAPI 3 prend désormais le relais, avec pour objectif d'augmenter par dix la capacité d'écoulement du cadereau, la faisant passer de 8 à 80 m³/s. Ce débit cible correspond à celui nécessaire pour gérer un événement pluvieux similaire à celui du 8 septembre 2005. Depuis le début des travaux en novembre 2023, au croisement de la rue Sully et de la rue Pierre Semard, le recalibrage des cadereaux d'Uzès et des Limites en zone urbaine dense est en cours. Il inclut la création de deux tunnels d'un kilomètre chacun dans la zone Sernam-Faïta-Valmy, ainsi que l'aménagement de leurs entrées (rue Van Dyck et square V. Guiu). Le coût total de ces travaux s'élève à environ 52 millions d'euros HT, financés à 50% par l'État, 30% par Nîmes Métropole, 10% par la Région, et 10% par le Département.

Les travaux, qui dureront environ quatre ans, incluent deux ans d'opérations de creusement à l'aide de la technique de tunnelier, semblable à celle utilisée pour le tunnel sous la Manche. Une fois achevés, les cadereaux d'Uzès et des Limites seront raccordés à la partie existante du cadereau d'Uzès, au niveau de Talabot et Bergson, grâce à un ouvrage de confluence.

Dates clés de l'opération :

- Démarrage des travaux : novembre 2023
- Arrivée de la machine « Tunnelier » Ø 3,3m : juin-juillet 2024
- Achèvement du percement du « tunnel Uzès » : décembre 2024
- Achèvement du percement du « tunnel Limites Aval » : juillet 2025

- Achèvement de l'entonnement du cadereau d'Uzès et de l'ouvrage « Confluence » : 1^{er} trim. 2026
- Achèvement du percement du « tunnel Limites Amont » : fin 2026
- Achèvement de l'entonnement du cadereau des Limites et rue de Calvas : 2^e semestre 2027.

AXE 10 : UNE INTERCOMMUNALITE ET DES COMMUNES EFFICIENTES ET ENGAGEES

Actions du Conseil en Energie Partagé (CEP)

Le Conseil en Énergie Partagé est un service de proximité, créé et développé avec le soutien financier de l'ADEME entre 2014 et 2016 et pérennisé par la suite par la Collectivité, qui mutualise les compétences d'énergéticiens au sein de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Le service a débuté avec 13 communes adhérentes au dispositif et en compte désormais 38, ce qui représente une couverture de plus de 110 000 habitants et le suivi énergétique d'environ 1 700 sites.

Le CEP vise à permettre aux communes adhérentes de connaître et maîtriser la consommation énergétique de leur patrimoine bâti et d'éclairage public et à mettre en œuvre une stratégie globale de rénovation énergétique de son patrimoine.

Depuis 2022, les missions se sont élargies fortement à la mise en œuvre des énergies renouvelables et plus particulièrement du photovoltaïque en toiture ou en ombrières.

En 2024, le CEP a agi via différentes missions présentées ci-dessous.

Groupement d'achat d'énergie

Nîmes Métropole est un membre fondateur du groupement d'achat d'énergie depuis 2016 mené en partenariat avec les syndicats d'énergie du Gard et de l'Hérault.

Un nouvel accord cadre a été lancé pour la période 2023-2025, auquel 28 collectivités de Nîmes Métropole sont membres. La crise énergétique marquée par le Covid et la guerre en Ukraine et la faible disponibilité du parc nucléaire français ont mené à une tension du marché de l'énergie jamais connue auparavant et une envolée de prix pour l'année 2023.

Le groupement d'achat, ayant anticipé les fluctuations du marché en sécurisant les prix des fournitures énergétiques jusqu'en 2022, a permis aux collectivités de bénéficier de tarifs stables avant l'émergence de la crise Covid. Toutefois, lorsque les contrats ont été renégociés à l'issue de cette période, le décalage avec le marché actuel s'est révélé significatif, aboutissant à une hausse moyenne de 300 % des coûts d'approvisionnement énergétique. Cette augmentation drastique a non seulement accentué les contraintes budgétaires des collectivités, mais a également généré une dynamique de rationalisation des usages énergétiques et une meilleure sensibilisation au coût réel de l'énergie. En conséquence, des stratégies d'optimisation ont rapidement été mises en œuvre, incluant le déploiement de dispositifs de suivi en temps réel de la consommation et une recherche accrue d'économie d'énergie.

Ces actions ont permis d'éviter des dépenses supplémentaires en réduisant les gaspillages énergétiques, tout en améliorant l'efficacité opérationnelle des infrastructures publiques. À l'horizon 2024, le contexte énergétique semble évoluer favorablement. Les projections sur les marchés de gros indiquent une stabilisation des prix, facilitée par une diversification des sources d'approvisionnement et un retour progressif à la normale des chaînes d'approvisionnement post-Covid. Les prix négociés pour 2024, désormais fixés, affichent une diminution de l'ordre de 40 % par rapport aux tarifs de 2023, reflétant une tendance à la baisse des coûts et une plus grande résilience du marché face aux chocs économiques récents.

Pour 2025, les prévisions actuelles tendent vers une diminution du tarif d'énergie par rapport à 2024 de l'ordre de 15%.

Suivi des consommations d'énergie

Nîmes Métropole fait bénéficier à l'ensemble de ces communes d'un outil de suivi des consommations d'énergie via le groupement d'achat d'énergie sur le logiciel Deepki.

L'ensemble des communes membres du groupement ont accès à Deepki. Pour les 11 communes sur les 39 qui ne font pas partie du groupement, les procédures sont en cours. Les accès devraient être créés d'ici fin 2024 accompagné d'un suivi plus poussé des consommations de ces communes.

Chaque commune peut, via l'outil, accéder à l'ensemble de ses consommations d'énergie (gaz et électricité) et connaître la consommation globale de son patrimoine par site.

Dans le cas où la commune souhaite une analyse plus poussée, le CEP de Nîmes Métropole peut être amené à réaliser un diagnostic énergétique patrimonial qui permettra de faire un bilan global et une hiérarchisation des sites à rénover / optimiser sur la consommation énergétique.

En 2024 Nîmes Métropole se lance dans la recherche de partenaires dans le but de créer un outil d'Hypervision qui lui permettra une vision plus vaste de ses entrées et sorties énergétiques ainsi qu'un meilleur contrôle de ses équipements et bâtiments.

Pré diagnostic énergétique des bâtiments

Au titre du recensement des missions conduites au cours de l'année 2024, sept pré-études énergétiques dans différentes communes de l'agglomération ont été réalisées.

Ces analyses ont visé à évaluer et à optimiser l'efficacité énergétique des infrastructures publiques. Parmi celles-ci : les logements de la Rouvière, la maternelle et l'annexe mairie de Sainte Anastasie, l'école de Marcieu de Marguerittes, le gymnase de Générac, l'école de Caveirac et la garderie de Saint-Côme-et-Maruéjols ont fait l'objet d'analyses approfondies.

Les recommandations formulées dans le cadre de ces études s'inscrivent dans une démarche de développement durable, visant à promouvoir une utilisation plus efficiente des ressources énergétiques tout en réduisant l'empreinte carbone de ces structures.

Audits énergétiques des bâtiments

Dans le cadre du dispositif CEP, Nîmes Métropole propose à ses communes adhérentes de bénéficier d'audits énergétiques réalisés par des bureaux d'études afin de leur permettre de quantifier les travaux de rénovation énergétique à réaliser sur le bâtiment selon 3 scénarios de rénovation.

Le tableau ci-dessous reprend les sites audités en 2024 sur le patrimoine des communes adhérentes et celui de l'agglomération :

Commune	Sites
NIMES METROPOLE	COLISEE 2
NIMES METROPOLE	COLISEE 3
NIMES METROPOLE	PALOMA
NIMES METROPOLE	NEMAUSA
NIMES METROPOLE	VALDEGOUR PEPINIERE
CABRIERES	ECOLE PRIMAIRE

NIMES METROPOLE	DEPOT BUS TANGO
CLARENSAC	ANCIENNE BIBLIOTHEQUE
CLARENSAC	ANCIENNE CRECHE
SAINBT MAMERT DU GARD	ECOLE MATERNELLE
CAISSARGUES	ANCIENNE MAIRIE
CAISSARGUES	CHATEAU PEYRON
DIONS	CANTINE
CAVEIRAC	CHATEAU
GENERAC	ECOLE MATERNELLE
GENERAC	ECOLE ELEMENTAIRE
MARGUERITTES	GYMNASE

Le but est d'obtenir plusieurs programmes de scénarios de rénovation énergétiques répondant aux obligations réglementaire à horizon 2050.

Ces audits ont mis en avant un grand nombre de dysfonctionnement sur l'utilisation actuelle des sites et proposent des actions rapides et efficaces pour la réduction de la consommation énergétique correspondant aux actions identifiées dans le cadre de la charte de sobriété (régulation, coupure/ abaissement des systèmes de ventilation, coupure des pompes de circulation des réseaux chaud / froid).

Afin d'accélérer les travaux de rénovation énergétique, Nîmes Métropole intègre dans les obligations des titulaires des délégations de service public, les travaux énergétiques d'optimisations et de rénovation (DSP transport et DSP stade nautique Nemausa) permettant de répondre aux obligations du décret tertiaire à horizon 2050.

Valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Nîmes Métropole a délibéré en 2022 et 2024 pour s'associer avec le syndicat d'énergie Territoire d'Énergie du Gard (anciennement nommé SMEG 30) afin d'encourager la valorisation des CEE sur son propre patrimoine mais également sur celui de ces communes.

Ce partenariat permet aux communes et à Nîmes Métropole d'accéder simplement et de manière efficace à un dispositif de financement complémentaire aux aides habituelles.

En 2024, Nîmes Métropole a ainsi fait valoriser la rénovation énergétique de d'éclairage public des zones d'activités de Nîmes Métropole au titre de la 6ème année du CREM pour un total de 5 831 MWhcumac représentant une recette complémentaire de plus de 37 500 € pour Nîmes Métropole.

De la même manière, un certain nombre d'actions équivalentes sont menées par les communes sur la rénovation de leur parc d'éclairage public ou sur la rénovation énergétique de leur bâtiment en partenariat avec le syndicat d'énergie et le service CEP de Nîmes Métropole.

Décret Éco Energie Tertiaire

Le Décret Éco Energie Tertiaire ou DEET est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique.

Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...

Sont concernés tous les bâtiments ou partie de bâtiment de surfaces cumulés $\geq 1\,000\text{ m}^2$ mais aussi les ensembles de bâtiments dont les surfaces cumulées sont supérieures à $1\,000\text{ m}^2$, sur une même entité foncière (parcelle ou ensemble de parcelles contiguës), et/ou sur un même site, par exemple :

Nîmes Métropole a réalisé pour son propre patrimoine les déclarations du patrimoine assujetti et effectué les déclarations préalables des consommations énergétiques de référence permettant de définir les objectifs de réduction de consommations sur la plateforme dédié OPERAT.

En 2024, nos services ont mis à jour les données de consommation de ses bâtiments et ainsi ont pu constater les premières évolutions de consommation. La tendance est à la baisse.

Concernant les communes adhérentes, le service CEP a aidé les communes à identifier le patrimoine assujettis.

Afin d'anticiper ses obligations Nîmes Métropole a d'ores et déjà commencé à intégrer la programmation des travaux nécessaires pour répondre aux objectifs de 2050. En effet il a été demandé au futur délégataire mobilité d'intégrer tous les travaux nécessaires à une réduction des consommations de 60% sur le dépôt bus.

Fonds de concours 2024

Nîmes Métropole verse des aides financières aux communes de son territoire via le dispositif « fonds de concours ». Seuls les bâtiments de type Etablissement Recevant du Public (ERP) sont éligibles à la thématique des fonds de concours.

Le pôle Climat Energie de Nîmes Métropole instruit les dossiers du fonds de concours pour la thématique « Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité des bâtiments communaux ».

Les projets de construction ou d'extension ou de rénovation de logement communaux et/ou sociaux ou portant sur des bâtiments non classé ERP ne peuvent être pris en charge dans le cadre de cette thématique.

Trois sous-thématiques sont visées dans le cadre de ce fonds de concours :

- La réduction de la consommation énergétique et le développement d'énergie renouvelables ;
- L'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et non-voyantes ;
- La réduction des risques et la mise aux normes de sécurité pour l'accueil du public.

Sont éligibles à la thématique « Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité des bâtiments communaux », les projets ci-après et selon les critères suivants :

- Rénovation ou extension $< 50\text{ m}^2$ ou $< 150\text{ m}^2$ ET représentant moins de 30 % de la surface du bâtiment existant :
 - Gain minimal de 30 % d'énergie par rapport à la situation initiale ;
- Construction de bâtiment neuf ou extension $> 150\text{ m}^2$ ou $> 50\text{ m}^2$ et représentant plus de 30% de la surface du bâtiment existant :
 - Reconnaissance Bâtiment Durable Occitanie (BDO) de niveau Argent minimum ou équivalent ;
- Mise en œuvre d'énergies renouvelables pour le chauffage/rafraîchissement et production d'électricité photovoltaïque en toiture ou ombrières en autoconsommation :
 - Réalisation d'une étude de faisabilité ;
- Rénovation de l'éclairage public communal :
 - Gain minimal de 30 % d'énergie par rapport à la situation initiale ;

- Mise en accessibilité et en sécurité des bâtiments :
 - Réalisation d'un diagnostic accessibilité ou sécurité relatif aux travaux.

Quel que soit le nombre de sous-thématiques visées par le projet de la commune souhaitant bénéficier du fonds de concours, celle-ci devra être adhérente au service de Conseil en Énergie Partagé de manière à pouvoir bénéficier de l'accompagnement dans son projet au même titre que les communes déjà adhérentes.

Pour répondre à la volonté croissante des communes en matière de rénovation énergétique des bâtiments, en octobre 2024, dix dossiers ont été instruits, totalisant des travaux d'une valeur de 1 826 000 euros. Nîmes Métropole a attribué un montant de près de 608 000 euros, représentant une moyenne de 33% du coût total de ces projets. Cette démarche démontre l'engagement de Nîmes Métropole à soutenir activement des projets qui favorisent l'efficacité énergétique au sein de notre agglomération.

Pour les dossiers de mise en accessibilité, deux projets ont été menés, impliquant des travaux d'une valeur de près 140 000 euros. Le montant attribué s'élève à 57 000 euros, ce qui équivaut à 40% du coût total du projet. Cette contribution souligne la volonté de la collectivité de promouvoir l'accessibilité dans notre communauté d'agglomération, renforçant ainsi notre engagement envers l'inclusion.

Dans le domaine de l'éclairage public, 10 projets ont été présentés par les communes, totalisant des travaux d'une valeur de 633 000 euros. Les fonds de concours attribués s'élèvent à 187 000 euros, ce qui représente une moyenne de 29% du coût total de ces projets. Cette approche éclaire le souci d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'éclairage public pour contribuer à un environnement plus durable.

En somme, Nîmes métropole a participé aux projets des communes pour une somme totale de 2 600 000 euros dans 22 projets. Les fonds de concours alloués s'élèvent à 852 000 euros, avec un pourcentage moyen de subvention de 33% du montant total de travaux. Ces chiffres illustrent l'engagement de Nîmes métropole envers le financement de projets locaux essentiels intégrés dans une démarche globale de transition énergétique et écologique au développement du territoire.

Travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires

Travaux de rénovation énergétique du Colisée 2

Le site a été construit en 1992 selon la réglementation thermique de l'époque. L'enveloppe, bien qu'isolée, n'a pas subi de réhabilitation majeure depuis la construction et présente ainsi une performance éloignée des standards actuels. Le choix initial de conception avec isolation par l'intérieur implique une part importante des ponts thermiques dans le bilan global.

Nîmes Métropole a décidé de lancer des travaux de rénovation énergétique. Les objectifs sont les suivants :

- Programmation des équipements ;
- Suivi des consommations d'énergie principales :
 - Production de chaud / froid,
 - Equipements de ventilation,
 - Equipements d'éclairage,
 - Auxiliaires de distribution du chauffage / de la climatisation ;

- Remplacement des menuiseries : mise en place de menuiseries avec $U_w = 1.4 \text{ W/m}^2\text{K}$, $FS = 0.4$, $TL = 0.65$. Ce poste associé à une meilleure gestion de la qualité de l'air, entraîne une nette amélioration de l'étanchéité à l'air ;
- Travail sur la qualité de l'air dans les locaux : soufflage dans les bureaux et extraction via ouvertures dédiées dans l'atrium. La consommation des moteurs de ventilation est estimée à $0.2 \text{ W/m}^3\cdot\text{h}$;
- Généralisation des équipements LED ;
- Remplacement de la pompe à chaleur avec mise en place d'un système de climatisation à détente directe de type DRV présentant un COP moyen de 3.9 pour $T_{ext} = +7^\circ\text{C}$ et $T_{int} = 20^\circ\text{C}$. Le COP théorique est dégradé de 20% dans les bilans énergétiques.
- Une économie d'énergie de 63% répondant à l'objectif 2050 du décret tertiaire sera atteint permettant ainsi de réaliser des économies financières, la diminution des déperditions thermique et une amélioration significative du confort des occupants. Le coût de ces projets atteint un montant de 1 233 000€ TTC.

Travaux de rénovation énergétique du Colisée 1

Le Colisée 1 est un bâtiment de bureaux tertiaires construit en 1993 à Nîmes. L'enveloppe du bâtiment, bien qu'isolée selon les standards de l'époque, présente des performances thermiques éloignées des standards actuels. Des problèmes récurrents de confort thermique en été comme en hiver ont été signalés par les occupants.

Les principaux objectifs des travaux sont :

- Améliorer le confort thermique des occupants
- Réduire les consommations énergétiques du bâtiment
- Moderniser les équipements techniques vétustes

Travaux réalisés :

- Remplacement des menuiseries : Installation de nouvelles menuiseries aluminium double vitrage à rupture de pont thermique ($U_w = 1,4 \text{ W/m}^2\text{K}$)
- Rénovation du système de chauffage/climatisation :
 - Mise en place d'un système DRV (Détente Directe Variable) réversible pour les bureaux
 - Conservation de la PAC air/eau existante pour la CTA du hall
 - Remplacement des ventilo-convecteurs vétustes par des unités intérieures DRV
- Renouvellement d'air : Remplacement des CTA existantes hors service par des centrales double flux à récupération d'énergie (roue)
- Optimisation de la distribution :
 - Reconfiguration de la distribution hydraulique en chaufferie
 - Création de départs distincts pour les CTA

Régulation :

- Mise en place d'une régulation terminale par local
- Ajustement du mélange d'air neuf de la CTA du hall en fonction de l'occupation (sonde CO2)

Ces travaux permettront :

- Une réduction de 48% des consommations énergétiques sur les 5 usages réglementaires
- Une diminution de 66% de l'empreinte carbone du bâtiment
- Une amélioration significative du confort thermique des occupants

Le coût total des travaux est estimé à environ 518 000 € HT, comprenant :

- Remplacement des menuiseries

- Remplacement des CTA double flux : 121 991 € HT
- Installation du système DRV : 396 000 € HT

Transition énergétique dans les Délégations de Service Public Transport et du stade Nemausa

Dans le cadre du renouvellement des DSP transport et du stade nautique Nemausa, des critères environnementaux et énergétique ont été introduits dans le but d’amorcer la transition énergétique sur ces équipements communautaires.

La stratégie transversale entre les DSP prévoit le développement du photovoltaïque dans un but de maximiser l'autoconsommation des équipements, la mise en place de mesures de sobriété énergétique ainsi que la réalisation de travaux de rénovation énergétique afin de répondre aux exigences les plus contraignantes du décret tertiaire (objectif 2050).

Cette stratégie sera appliquée à l’identique à la future DSP Eau et Assainissement.

Animations d'éducation à l'environnement et au développement durable

Tous au jardin

Chaque année, dans le cadre de la Fête de la Nature, Nîmes Métropole organise une journée festive dans un nouveau jardin collectif - ouvrier, partagé ou d’insertion – de l’Agglo. Pour cette édition 2024, l’évènement a eu lieu au jardin collectif de l’association « Côté jardins solidaires » à Nîmes.

Au cours de cette journée ont été proposés des ateliers d’herboristerie familiale, de fabrication d’un four solaire, de création d’empreintes végétales, de cosmétiques naturels ou encore lecture de conte japonais kamishibai.

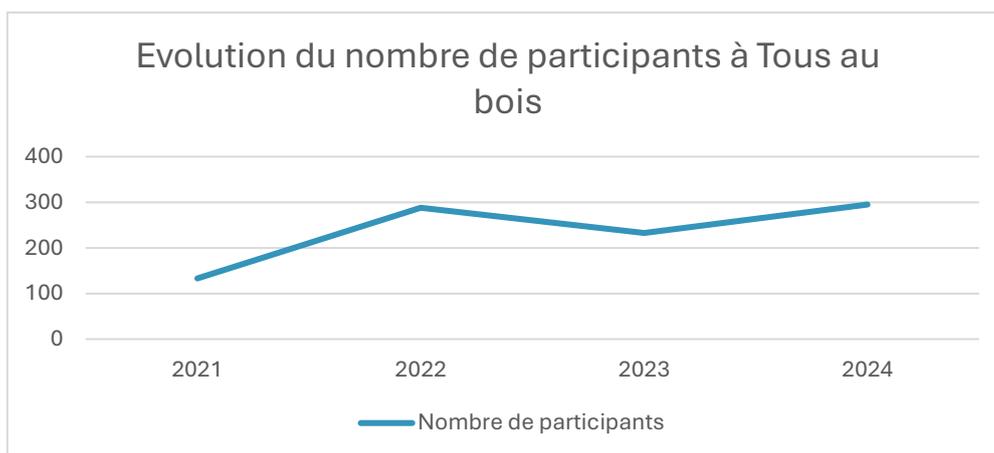
Tous au jardin a pour vocation d’initier petits et grands aux pratiques de jardinage écologiquement responsable, mais aussi de donner envie à des communes, à des habitants de créer des jardins collectifs ou de participer à la vie d'un jardin existant.

En 2024, l’évènement a rassemblé 325 participants (2023 : 100 participants).

Tous au bois

L’évènement « Tous au Bois ! » propose diverses animations ludiques et pédagogiques en lien avec les enjeux environnementaux d’aujourd’hui et de demain. C’est l’occasion pour Nîmes Métropole d’encourager les habitants du territoire à développer leurs connaissances sur le patrimoine naturel et de les sensibiliser à la préservation de la biodiversité.

Au programme, ont été proposés des ateliers tressage végétal, fabrication d’instruments de musique, de jeux en bois, d’une mini-serre, d’un tawashi, de la sculpture sur branche, fabrication de bac de tri et de compostage.



Rdv Nature

Dans le cadre de son atlas de la biodiversité, est proposé chaque année un programme d’animations gratuites. L’objectif est d’améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel, de sensibiliser à la préservation de la biodiversité, et de développer des actions en faveur de l’environnement.

En collaboration avec ses 39 communes membres, l’Agglo a organisé cette année 2024 un programme de randonnées et balades en pleine nature : réveil insolite au marais, rencontre avec les pollinisateurs ou encore les hérissons, observation d’oiseaux agricoles ou de plantes venues d’un autre monde, voyage au centre d’une grotte, vannerie buissonnière...

2023 : 200 participants aux 16 rendez-vous nature ;

2024 : 96 participants aux 9 rendez-vous nature (2 animations à venir en novembre ne sont pas comptabilisées ici).

Jour de la nuit

Le « Jour de la nuit » est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

Samedi 23 novembre 2024, trois communes de l’agglomération vont bénéficier d’animations en soirée : à Sainte-Anastasie une balade découverte de la faune nocturne le long du Gardons, à Saint Come et Maruéjols une balade contée dans la nature et à Bezouze une soirée astronomie.

Participation au village du développement durable

En octobre 2024, la Ville de Nîmes a organisé la semaine du développement durable pour présenter certaines de ses actions en faveur de la transition écologique mais aussi apporter des connaissances à tous les publics.

Nîmes Métropole était présent lors de la journée du village du développement durable. Ouvert à tous cet évènement avait pour objectif de présenter différents services et associations du territoire en lien avec les enjeux de transition écologique et énergétique.

Le service “Prévention et valorisation des déchets” a pu sensibiliser sur les sujets du tri et (lombri)compostage. Le pôle climat énergie a présenté les animations à venir en matière d’éducation à l’environnement et a conseillé sur l’utilisation du cadastre solaire. Tango et Vélotango étaient également présents afin de transmettre des informations sur le réseau de transport en commun et le service de location de vélo de l’agglomération.

Marianne d'or

En octobre 2024, Nîmes Métropole a reçu le prix de la Marianne d'Or pour son action exemplaire en faveur du développement durable. Fruit des efforts constants de l'Agglo dans la préservation de l'environnement, ce prix met en lumière son investissement face aux enjeux d'avenir, tels que le projet de territoire "Éco-métropole 2032", véritable feuille de route pour un avenir résilient et respectueux de l'environnement.

Nîmes Métropole se donne pour mission de devenir une éco-métropole innovante et productive. Ce projet de territoire, outre les 3 piliers de l'Agglo sur lesquels Nîmes Métropole s'est recentrée (mobilités, développement économique et protection des biens et des personnes) repose sur quatre grandes orientations : la transition énergétique, la mobilité décarbonée, un aménagement du territoire respectueux de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Partenariat avec le Parc National des Cévennes pour la réduction des impacts de l'éclairage public sur la biodiversité nocturne

Depuis plusieurs années, la majorité des communes de l'agglomération pratique l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit et/ou l'abaissement de l'intensité de l'éclairage. Le parc d'éclairage a également été largement rénové par les communes. Ces actions sont un premier pas vers la réduction de l'impact de cette lumière artificielle. Mais des mesures supplémentaires doivent être mises en place.

Celles-ci ont fait l'objet d'échanges entre le Parc National des Cévennes et Nîmes Métropole. Le Parc est précurseur en la matière et a obtenu le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

Le 13 novembre 2024, une charte d'engagement dans le cadre de la RICE sera signée. Il s'agit d'une démarche partenariale avec le Parc National des Cévennes, Montpellier Métropole, Alès Agglomération, les villes de Mende et Millau, le Parc naturel régional des Grands Causse et les syndicats d'énergie de Lozère et du Gard.

L'objectif est de mettre en œuvre des actions pour lutter contre la pollution lumineuse provoquée par l'éclairage nocturne. Si cette charte concerne en premier lieu les collectivités, les entreprises privés et certains grands opérateurs comme la SNCF pourront être sensibilisés et mobilisés afin de les encourager à agir en faveur de la réduction des impacts de l'éclairage nocturne.

Budget Climat

La direction des finances et le pôle climat énergie ont répondu conjointement à un appel à manifestations d'intérêt de l'ADEME Occitanie fin 2023 afin de bénéficier d'un accompagnement de deux ans pour la mise en œuvre d'un budget climat à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Le budget climat est un outil visant à analyser l'ensemble des dépenses de la collectivité via une évaluation sous l'angle de l'atténuation du changement climatique en identifiant les dépenses favorables et celle ayant au contraire un effet négatif.

Cet accompagnement réalisé par deux prestataires spécialisés - Oui Act et FCL Gérer la cité - a permis en 2024 d'identifier les budgets à analyser (Budget principal, Transport, Déchet, Aéroport et Grand cycle de l'eau), de proposer une méthodologie complète visant à classer les dépenses de la collectivité au regard du compte administratif 2023 et de travailler avec l'ensemble des services concernés afin de les intégrer dans la démarche d'évaluation de leur dépense.

L'analyse de l'ensemble des données saisies et collectées par le service est en cours permettra d'avoir une première évaluation du budget climat de la collectivité.

Consultation publique sur le projet de PCAET

L'élaboration d'un PCAET est encadrée par des normes réglementaires. L'une d'elles prévoit que le projet de PCAET doit être soumis à une consultation en ligne des citoyens. Ce projet de PCAET contenait le diagnostic, la stratégie, le programme d'actions, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et le livre de la concertation. Il a fait l'objet d'une première délibération en septembre 2023. Puis des avis obligatoires ont été demandés.

C'est sur la base de ces documents du PCAET, des avis rendus par les personnes publiques associées, accompagnés des réponses de Nîmes Métropole et d'une synthèse du PCAET que les citoyens ont pu formuler des remarques.

Cette consultation a donné lieu à 36 contributions et 122 remarques. Les avis font ressortir certaines thématiques. La réduction des consommations d'énergie et le développement des transports en commun, du vélo et du covoiturage sont très présents dans les remarques des citoyens. Le développement des énergies renouvelables est aussi un sujet fort de cette consultation, avec la nécessité de mettre en cohérence préservation des espaces naturels et développement de nouveaux projets. Des demandes ont également émergé clairement : la mise en place d'actions de sobriété, d'actions à destination des entreprises et le renforcement des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Enfin, les citoyens expriment la nécessité de mettre en place des outils de prise en compte de l'avis de la population dans les projets de la collectivité.

Nîmes Métropole a recensé toutes les remarques et a apporté des réponses.

Mise à jour du Bilan carbone interne

L'agglomération a réalisé un premier bilan carbone en 2019, et en 2024 il a été mis à jour. Il s'agit de calculer les émissions de gaz à effet de serre imputable aux activités portées par l'agglomération.

La mise à jour du bilan Carbone permet de répondre aux objectifs suivants :

- Aboutir à une mise à jour de l'évaluation des émissions de GES générées par les services et activités de l'agglomération à partir des données fournies par l'ensemble des directions concernées ;
- Favoriser une collecte des données efficace en mobilisant au mieux les services, en conservant une traçabilité irréprochable des données afin de piloter efficacement le plan de transition élaboré ;
- Identifier le taux d'incertitudes inhérent à l'exercice de comptabilité carbone ;
- Hiérarchiser les différents postes d'émissions afin d'élaborer un plan de transition pertinent et chiffré sur 3 ans ;
- Comparer l'évolution des émissions par rapport au bilan 2019 en respectant les règles de comparaison (périmètre et méthode) ;
- Evaluer la performance de la collectivité au travers d'indicateurs clés ;
- Répondre à l'obligation réglementaire en publiant le bilan GES sur la plateforme informatique dédiée.

Nîmes Métropole a fait appel à un bureau d'études spécialisé en matière de bilan pour l'accompagner dans ce projet.

Les résultats de ce travail montrent qu'en 2022, les émissions de gaz à effet de serre de Nîmes Métropole sont estimées à 17 340 tCO₂e, soit environ 37,6tCO₂e par agent.

Les émissions de Nîmes Métropole ont été ventilées en 6 postes d'émissions afin d'identifier au mieux les impacts de chacun de ces postes et d'en tirer les meilleures conclusions.

Postes	Émissions	
	tCO ₂ e	%
Énergie (bâtiments, équipements eau et assainissement, éclairage public, aéroport)	2 250	13 %
Déplacements professionnels (flotte de véhicules internes, collecte des déchets, réseau transport en commun)	11 270	65 %
Déplacements domicile-travail des agents	460	2 %
Achats et prestations	2 030	12 %
Immobilisations (bâtiments, véhicules, postes informatiques, voiries intercommunales)	1 340	8 %
Déchets (poste informatique)	1	<1 %
TOTAL	17 340	100%

Le poste Déplacements professionnels est le 1^{er} poste d'émissions de l'agglomération avec 65 % des émissions totales. Ce poste inclut les émissions liées aux compétences transports en commun et collecte des déchets qui sont les 2 plus gros postes d'émissions de l'agglomération. Le 2^e poste est celui de l'Énergie (13 %), viennent ensuite les Achats et prestations de services (12 %) et les Immobilisations (8 %), puis les Déplacements domicile-travail (2 %).

Nîmes Métropole a ensuite défini des objectifs de réduction de ses émissions de GES. La collectivité a décidé de s'inscrire dans une trajectoire compatible avec la « Stratégie Nationale Bas Carbone ». En extrapolant les objectifs de la SNBC à l'échelle de l'administration de Nîmes Métropole et en appliquant la trajectoire sur une période réduite de 2022-2030, un objectif de réduction de 10 % des émissions de GES entre 2022 et 2030, soit une réduction de 210 tCO₂e/an (-1,1 % par an) a été défini. Les contributions les plus importantes sont attendues sur les postes transports en commun, collecte des déchets et administratif.

Le PCAET de l'agglomération contient des actions qui permettront d'atteindre cet objectif de réduction : la conversion énergétique de la flotte de véhicules internes, la mise en œuvre d'une stratégie de sobriété, la mise en œuvre d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), la relance du plan de mobilité interne à la collectivité, le renouvellement de la flotte de bennes à ordures ménagères, le conversion des véhicules de transport en commun vers de l'électrique et du bioGNV et le renouvellement des réseaux d'eau.